

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
M. LAURENT PILOTTO, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 11

Séance tenue le 2 novembre 2020 à 19 h
Bureau d'audiences publiques en environnement
140, Grande Allée Est
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 2 NOVEMBRE 2020
MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme Chantal Goupil (DM1846) 2
COALITION FJORD (DM2058)
M. Adrien Guibert-Barthez 7
LE COMITÉ RÉVEIL (DM1003)
M. Nicholas Ouellet 13
SADC DU HAUT-SAGUENAY (DM194)
M. André Boily 17
MAGE-UQAC (DM2009.1)
Mme Marie-Pier Fournier 24
Mme Lucie Auclair (présentation verbale) 26
MAGE-UQAC (DM2009.1), suite
Mme Marie-Pier Fournier 27
M. Pierre-Luc Tremblay (DM2389.1) 33
Mme Monique Rondeau et M. Olivier Saint-Jean (DM2391) 41
SUSPENSION
REPRISE
COMITÉ CITOYEN, TADOUSSAC (DM1296)
Mme Jane Chambers Evans. 47
M. Bernard Bourget (DM1935) 50
CENTRE DE RESSOURCES SUR LA NON-VIOLENCE (DM2498)
M. Normand Beudet 58
Mme Odette Sarrazin (DM1648) 63
M. Antoine Bergeron-Tremblay (DM2178) 67
ASSOCIATION RÉPUBLICAINE CONSERVATRICE DU QUÉBEC (DM2502)
M. Patrick-Olivier Quirion 74

SÉANCE AJOURNÉE AU 3 NOVEMBRE 2020 À 13 H

**SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5

LE PRÉSIDENT :

10 Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir, bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay* par GNL Québec incorporée.

D'abord, quelques rappels importants :

- 15
- tous les propos de cette deuxième partie sont enregistrés et les transcriptions seront accessibles dans une semaine environ sur le site Web du BAPE;
 - nous vous soulignons également que tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier les faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.
- 20

Je vous rappelle qu'une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

25

La rectification ne doit pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion afin d'éviter tout débat. Je vous rappelle également que les rectifications pourront se faire par écrit jusqu'au 13 novembre, soit une semaine après la fin de la deuxième partie.

30 Plusieurs présentations sont à l'horaire encore ce soir. Le temps alloué pour les témoignages est de 10 minutes et il est important pour nous de respecter l'horaire et d'être équitable envers tous les participants.

35

40

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme CHANTAL GOUPIL (DM1846)

LE PRÉSIDENT :

45

Alors, j'invite maintenant Chantal Goupil, s'il vous plaît.

Mme CHANTAL GOUPIL :

50

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

55

Bonsoir. Alors, Madame Goupil, nous vous écoutons. La commission est à l'écoute, vous avez 10 minutes pour faire votre présentation.

Mme CHANTAL GOUPIL :

60

Merci. On peut mettre à l'écran ma présentation. Donc, bonsoir, je participe au BAPE en tant que citoyenne de Saguenay qui a lu beaucoup, vraiment, sur GNL/Gazoduq depuis 2019. J'ai participé à plusieurs étapes d'évaluations environnementales au niveau provincial et fédéral. J'ai aussi rejoint la Coalition Fjord pour échanger avec d'autres personnes qui partagent mes préoccupations.

65

Après toutes ces démarches, je ne crois pas que l'usine de liquéfaction de gaz et son pipeline soit un projet acceptable pour nous. On peut changer de diapo.

70

En m'informant, je me suis rendu compte qu'au-delà des quelques emplois promis, il y avait des conséquences économiques qu'on parle peu. Tous ces aspects, à mon avis, font pencher la balance. C'est pour ça que j'ai mis une image. Je m'attarde sur quelques-uns ce soir.

75

Le premier : l'effet sur la disponibilité de la main-d'œuvre en région. Il est estimé que 27 000 emplois seront à combler dans les prochaines années, alors que le bassin de main-d'œuvre est déjà limité, notamment avec le vieillissement de la population. Et la création de nouveaux emplois ne me semble pas une justification valable du projet dans ce contexte.

Un autre point, le cinquième que j'aimerais parler, c'est la non-rentabilité financière du projet. La rentabilité du projet n'a pas encore été prouvée et évaluée par un expert indépendant. Je suis

80 déçue que la commission du BAPE n'ait pas réussi à obtenir la réponse à cette question qui fut posée le 23 septembre en audience. Le ministère de l'Économie et de l'Innovation devait y répondre avant le 19 octobre, mais à ce jour, je n'ai toujours pas vu l'information sur le site du BAPE.

85 On ne devrait pas accepter un projet qui ne serait pas rentable. J'ai lu plusieurs articles qui laissaient croire que ça ne serait pas rentable et notre paysage serait dévasté de façon permanente par le dynamitage et la construction de l'usine pour un projet qui ne ferait pas long feu. Moi, je trouve que ça ne vaut pas la peine.

90 Un autre point, c'est les retombées économiques locales qui sont limitées. Ça m'a vraiment frappée, à la première partie de l'audience, qu'il est prévu que les retombées, lors de l'opération de l'usine, soient seulement de 25 % dans la région. Moi, je trouve que c'est insuffisant pour faire pencher la balance du côté de l'acceptation sociale du projet.

95 Le septième point : impact sur l'exode des jeunes. On entend plusieurs personnes qui ont un souhait de garder et attirer des jeunes dans notre région puis qui pensent que GNL/Gazoduc pourrait aider, mais moi, je ne suis pas vraiment de cet avis.

J'ai consulté des études et j'ai constaté qu'il est réducteur de vouloir résoudre l'exode des jeunes à l'angle économique et du marché de l'emploi seulement.

100 Il y a dix facteurs qui causent l'émigration des jeunes. Malheureusement, depuis la fin de la Stratégie MigrAction en 2016, après que le gouvernement ait arrêté le financement, il n'y a plus aucune concertation ou action portant sur la globalité des déterminants de la migration des jeunes dans notre région. C'est un gros vide, puis GNL/Gazoduc, ce n'est pas une solution magique pour améliorer notre bilan migratoire. On peut changer de diapositive.

105 Concernant l'impact sur l'industrie du tourisme, moi je considère que c'est un moteur économique important dans la région et que le projet aurait des effets négatifs dans ce secteur. Pourtant, j'ai l'impression que ces risques sont minimisés, par exemple quand le promoteur a qualifié son impact sur cette industrie de moyen et non important.

110 Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean a pourtant lancé l'alarme sur des menaces évidentes liées à GNL qui pèsent sur l'existence de certaines entreprises, comme celle sur les photos à l'écran : un site d'hébergement touristique, Cap au Leste, et un point de départ pour des excursions en kayak, à Cap Jaseux, qui est à droite.

115

Le ministère du Tourisme, quant à lui, a répondu à des questions du BAPE par écrit. J'ai trouvé ça très intéressant, puis il a reconnu que le projet suscite des craintes.

120 Je vous partage une photo dans le milieu d'affichage d'opposition du projet sur un terrain privé à Saguenay, car le ministère du Tourisme en a fait mention dans sa réponse. Selon eux, cela pourrait être perçu négativement par les visiteurs et influencer ce qu'ils retiennent de leur expérience.

125 Mais j'ai vraiment eu un choc quand, à la première partie de l'audience, le représentant de Promotion Saguenay a nié que les acteurs de l'industrie touristique avaient des préoccupations face à GNL/Gazoduq, alors que c'est faux.

130 Je ne souhaite pas que le projet se réalise, mais si c'est le cas, je m'inquiète que ces préoccupations ne soient pas prises au sérieux par le promoteur et l'organisme de développement économique de Saguenay. On peut passer à la prochaine diapositive.

135 L'autre partie de mon mémoire aborde les impacts sociaux sur le milieu humain, mais comme mon temps est limité, ce soir, je vais vous parler surtout des aspects sur la participation citoyenne.

Pour commencer, souvent, la majorité silencieuse, c'est associé aux personnes qui appuient le projet, mais moi, je pense que bien des opposants font partie de cette fameuse majorité silencieuse.

140 Dans la région, quand on questionne un projet économique et qu'on défend les valeurs environnementales, on se fait souvent insulter et intimider. Même au BAPE, ce n'est pas tout à fait un terrain neutre. En première partie d'audience, à l'extérieur de l'Hôtel Montagnais, il y a eu de l'intimidation. Ça m'a beaucoup choquée. Je pensais qu'au BAPE, ça allait être différent.

145 Les entreprises de la région ont aussi vécu des impacts négatifs, comme de la dépréciation, du boycott, des menaces après avoir manifesté publiquement leur volonté de protéger le fjord et de collaborer sur un projet avec la Coalition Fjord. Donc, des citoyens et citoyennes, des organismes, des entreprises de la région ont peur de subir des réprobations implicites et des représailles directes s'ils se prononcent.

150 La conséquence, c'est que s'ils décident de ne pas participer au débat public, au processus démocratique comme le BAPE, les risques sont trop grands. Je trouve ça vraiment déplorable et, pour moi, c'est déjà une importante conséquence sociale du projet qui, malheureusement, n'a pas

155

été étudiée dans l'étude d'impact. On peut changer de diapo. Non, ce n'est pas vrai. On ne change pas de diapo.

160

Malgré toutes ces menaces, il y a des personnes qui osent s'informer et se positionner, mais ce n'est pas facile. Les photos que j'ai mises à l'écran, c'est justement des photos de l'étude d'impact au mois de juin 2019. C'est volumineux, ça comportait plus de 5 000 pages.

165

Ça ne s'arrête pas là, parce qu'il y a eu encore d'autre documentation qui a été publiée depuis. Donc, c'est très difficile de se faire une opinion éclairée. C'est difficile de bien comprendre l'information du promoteur, mais aussi de trouver d'autres sources ou références pour avoir une analyse critique. Ça prend du temps et ce n'est pas accessible à tous.

170

Puis pendant ce temps, en 2019, des conseillers municipaux ont adopté des résolutions d'appui au projet et des élus ont manifesté individuellement leur appui. Moi, je trouve que c'était vraiment prématuré, presque à l'aveugle, parce qu'à l'époque, l'étude d'impact n'était même pas encore considérée recevable par le ministère de l'Environnement.

175

Je déplore que les élus ne soient pas restés neutres, au moins le temps que toutes les informations pour analyse des projets soient disponibles et peut-être expliquer à la population idéalement. Maintenant, on peut changer de diapositive.

180

Pour moi, ce positionnement prématuré des élus, c'est une démonstration du rapport de force inégal entre GNL et les citoyens, citoyennes. Nous n'avons pas clairement la même écoute, réceptivité et considération que le promoteur. Je vous présente ce diagramme parce qu'il révèle des liens de proximité entre plusieurs personnes qui occupent des rôles stratégiques au sein de différentes organisations qui ont toutes un lien avec la réalisation du projet GNL.

185

Quelques exemples : la mairesse, Josée Néron, et le conseiller, Michel Potvin, occupent des fonctions importantes au conseil municipal et à Promotion Saguenay. Le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, Gérard Savard, est administrateur de Promotion Saguenay. Stéphane Bédard est président de Port Saguenay et aussi conseiller de la mairesse de Ville Saguenay. Carl Laberge est directeur général de Port Saguenay et président de la Chambre de commerce.

190

Notons que Promotion Saguenay, c'est un organisme créé par Ville de Saguenay et qu'il reçoit des fonds publics. Pourtant, celui-ci n'a pas hésité, en juin 2019, à investir des milliers de dollars pour favoriser l'acceptabilité sociale du projet, puis à mon avis, ce n'était pas éthique.

Quand j'ai pris conscience de tous ces liens, j'ai vraiment eu l'impression que la participation citoyenne ne faisait vraiment pas le poids. J'ai perdu de la confiance envers ces institutions, puis j'aimerais que le BAPE prenne en conscience cette dynamique dans son analyse de projet. On peut changer de diapositive.

195

Ça fait que je vous laisse en fait sur une photo de la rivière Saguenay, à la plage du Cap Jaseux, qui est tout près du site que le promoteur aimerait dynamiter et fasse circuler ses méthaniers. C'est un endroit que je trouve important de protéger et un paysage que je trouve magnifique et que j'aime beaucoup. Merci beaucoup d'avoir pris le temps de m'écouter. J'ai fini.

200

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Goupil, d'être venue partager votre point de vue sur le projet.

205

LE COMMISSAIRE :

Madame Goupil, d'après la photo que vous avez montrée, vous avez pris connaissance de beaucoup de pages de l'étude d'impact; est-ce que c'est le cas?

210

Mme CHANTAL GOUPIL :

Oui. Mais je n'ai pas réussi à toutes les lire, mais j'en avais lu au moins trois quarts.

215

LE COMMISSAIRE :

Bien, on vous rassure : nous, au BAPE, nous sommes tenus de lire toute la documentation ainsi que tous les mémoires qu'on reçoit et, bien, je vous félicite d'avoir mis autant de temps et d'énergie à lire l'étude d'impact. Ce n'est pas tout le monde qui fait ça.

220

Mme CHANTAL GOUPIL :

Merci.

225

LE COMMISSAIRE :

Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

230

Alors, merci, Madame Goupil, d'avoir contribué à nos travaux.

Mme CHANTAL GOUPIL :

235

Merci.

ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ (DM2058)

LE PRÉSIDENT :

240

J'inviterais maintenant Adrien Guibert-Barthez, s'il vous plaît. Alors, Monsieur Guibert-Barthez?

M. GUIBERT-BARTHEZ :

245

Oui bonjour, Monsieur Bergeron?

LE PRÉSIDENT :

250

Bonjour, Monsieur Guibert-Barthez. Ça va bien?

M. GUIBERT-BARTHEZ :

255

Ça va bien et vous?

LE PRÉSIDENT :

260

Oui. Alors, la parole est à vous, 10 minutes, la commission vous écoute.

M. GUIBERT-BARTHEZ :

265

Parfait, merci. Donc, mon nom est Adrien Guibert-Barthez, je suis co-porte-parole de la Coalition Fjord. Je suis citoyen de la ville de Saguenay, détenteur d'un baccalauréat en intervention plein air et d'un baccalauréat en histoire axé sur l'histoire régionale de l'Université du Québec à Chicoutimi. Vous pouvez mettre la présentation si ce n'est pas déjà fait.

LE PRÉSIDENT :

C'est déjà là.

270

M. GUIBERT-BARTHEZ :

Parfait, merci. Aujourd'hui, ça fait deux ans jour pour jour que nous avons fondé la Coalition Fjord. Le 2 novembre 2018, nous étions 100 personnes dans un bar de Chicoutimi. Nous nous étions rassemblés pour parler de nos inquiétudes face à Arianne Phosphate et Métaux BlackRock, mais aussi et surtout GNL/Gazoduq.

275

Quand on a fondé la Coalition Fjord, on s'est dit que ce serait la dernière fois qu'on aurait à se battre contre un monstre fossile de la sorte. GNL/Gazoduq ne va pas dans le bon sens de l'histoire, vous le savez.

280

GNL/Gazoduq, c'est un recul énorme dans la lutte aux changements climatiques et un boulet freinant la transition socioécologique. On ne devrait pas être ici à vous expliquer pourquoi ce projet-là n'a pas de sens.

285

On devrait être assis autour d'une table avec les entrepreneurs, les élus, les syndicats, les organismes communautaires et environnementaux pour trouver des façons de réduire nos gaz à effet de serre et nos déchets dans une perspective d'amélioration de nos conditions de vie. Prochaine diapositive.

290

Donc, ma présentation va se concentrer sur trois éléments qui mettent en lumière la non-acceptabilité sociale du projet ou l'absence de consentement de la part des populations touchées par le projet.

295

J'aurais pu vous parler pendant des heures des nombreuses raisons pour lesquelles s'opposer au projet, et on peut entre autres penser aux raisons de santé publique, de justice sociale, de protection de l'environnement mondial, de protection de la biodiversité, d'économie, de protection de notre culture et de nos modes de vie.

300

Heureusement, nous avons pu entendre plusieurs experts indépendants la semaine passée expliquer ces arguments. Pour rendre l'information scientifique plus accessible, nous avons créé une page sur notre site Web, www.coalitionfjord.com, où les gens pourront dès demain retrouver les mémoires des membres du comité de coordination de la Coalition Fjord, ainsi que les mémoires que l'on considérait les plus intéressants.

305 Donc, je vais d'abord faire une présentation de la Coalition Fjord, ensuite les actions réalisées par la Coalition Fjord et finir avec une liste des groupes, organismes et organisations contre GNL/Gazoduc ou en appui à la Coalition Fjord. Prochaine diapositive.

310 La Coalition Fjord, c'est un organisme citoyen formé à 99 % de bénévoles. Nous fonctionnons en essayant de respecter les principes de démocratie directe et de participation volontaire des gens. N'importe qui qui s'entend avec la mission de la Coalition Fjord est le ou la bienvenu(e) à en faire partie.

315 Notre mission telle que définie lors de notre fondation est la protection du fjord, et nous avons à la base trois moyens pour atteindre cette mission : l'éducation populaire, la communication et la mobilisation.

320 De manière générale, nous essayons, en fait, d'amener une vision renouvelée du développement régional et contribuons à la lutte contre les changements climatiques en sensibilisant la population aux impacts d'une éventuelle augmentation du trafic maritime sur le fjord.

325 Nous pensons que l'avenir durable de notre région ne passe pas par plus d'extraction des ressources et que l'humain et la nature doivent être au cœur des préoccupations pour assurer une meilleure protection de ceux-ci.

330 Avec du recul, nous pensons que l'automne 2018 aura été fondateur pour plusieurs groupes environnementaux, et nous affirmons sans aucun doute qu'un mouvement a été créé à ce moment.

335 Nous avons grandi en collaboration avec de nouveaux groupes citoyens demandant plus d'actions de la part du gouvernement, soit entre autres La Planète s'invite au Parlement, le Pacte pour la transition, La Planète s'invite à l'université, qui changea de nom pour la Coalition étudiante pour un virage environnemental et social, et Pour le futur, pour ne nommer que ceux-ci, mais aussi le mouvement mondial initié par Greta Thunberg.

340 À la Coalition Fjord, nous regroupons et coordonnons le travail collectif de six collectifs citoyens qui ont les mêmes objectifs, soit le Collectif de l'Anse à Pelletier, le Collectif de la Batture, le Mouvement citoyen Littoralement inacceptable, le Collectif Sainte-Rose-du-Nord et le Collectif du Bas-Saguenay.

Nous comptons sur le travail d'environ une centaine de bénévoles pour nos tâches quotidiennes et nos actions plus ponctuelles, telles que l'organisation de manifestations, de conférences ou autres.

345

Monsieur le Commissaire, nous ne sommes évidemment pas opposés aux industries lourdes ou au développement économique, comme certains ont voulu nous dépeindre. Nous pensons que la protection de l'environnement est aussi synonyme de protection du territoire et des gens qui l'habitent sous plusieurs aspects, dont la protection des emplois et de l'économie. Protéger l'environnement, c'est aussi protéger l'économie. Prochaine diapositive.

350

Entre le moment où cette présentation a été déposée, le 22 octobre et aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'on a augmenté de 2 000 personnes, donc la pétition a continué d'augmenter et nous sommes maintenant rendus à 89 000 signataires.

355

La pétition a d'abord été lancée en collaboration avec Action Boréale, un organisme citoyen de protection de l'environnement en Abitibi, qui s'inquiète aussi des impacts du côté du gazoduc, et la pétition a depuis été relayée à l'échelle du pays étant donné les enjeux qu'elle soulève. Les gens peuvent encore la signer à l'adresse www.non-gnl-quebec.com. Prochaine diapositive.

360

John Ronald Reuel Tolkien écrivait ces lignes dans un livre que vous avez probablement déjà lu : « *There's some good in this world, Mr. Frodo. And it's worth fighting for.* » Depuis notre fondation, nous avons organisé plusieurs actions. Une semaine après notre fondation, nous étions 300 dans les rues pour manifester contre l'autorisation par la ministre McKenna de la construction du troisième port industriel sur le Saguenay pour la minière Ariane Phosphate.

365

Nous avons organisé depuis sept autres manifestations, la plupart du temps avec des associations étudiantes de la région, mais aussi en Abitibi, sur la rivière Harricana, avec les groupes citoyens de l'Abitibi.

370

Afin de comprendre et d'être directement en contact avec les préoccupations et opinions des gens, nous avons organisé 15 assemblées citoyennes à travers tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Haute-Côte-Nord. Ces assemblées ont réuni de 15 à 100 personnes en fonction des objectifs et des villages.

375

Étant donné les nombreuses consultations et la complexité de celles-ci, nous avons aussi incité la participation citoyenne en organisant des ateliers d'écriture où les gens pouvaient nous poser des questions sur les processus, mais aussi réseauter entre eux.

380 Et pour finir sur nos actions, nous avons aussi organisé ou présenté lors de 17 conférences pour parler des impacts du projet d'un point de vue citoyen sur le sujet. Vous retrouvez dans notre mémoire une revue de l'actualité pour différentes de nos actions et autres. Prochaine diapositive.

385 Nous avons tenté une liste sommaire mais non exhaustive des groupes ayant pris position contre GNL/Gazoduc ou nous ayant donné leur appui. Prochaine diapositive. Nous avons d'abord eu :

- 160 scientifiques qui ont signé une lettre ouverte dans *Le Devoir* et le *National Observer* en juin 2019, refusant le projet de GNL. Il y a eu aussi :
- 390 - 126 professeurs, chargés de cours et professionnels de l'UQAC qui ont fait de même en janvier, février 2020;
- 250 médecins et professionnels de la santé, qui ont aussi pris position contre GNL pour des raisons de santé publique;
- 40 économistes et chercheurs en économie pour des raisons de rentabilité – entre autres, on parlait du fait que l'entreprise utiliserait des paradis fiscaux;
- 395 - 44 groupes citoyens;
- 48 associations étudiantes représentant 300 000 personnes, 300 000 étudiants;
- 27 organisations environnementales;
- 4 partis politiques, donc le Parti québécois, le Parti Vert du Québec, Québec Solidaire et le Parti Vert du Canada;
- 400 - 9 groupes et organismes en tous genres, dont le MÉPAQ, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, ainsi qu'Action Patrimoine.

405 Et on sent vraiment un crescendo dans la mobilisation – prochaine diapositive –, et ça, c'est juste un début.

Messieurs les Commissaires, je ne vous demanderai pas si vous croyez aux changements climatiques ou non, parce que les changements climatiques ne révèlent pas de la croyance mais bien de la compréhension.

410 Les changements climatiques sont réels, concrets et scientifiquement prouvés, et il en va de même pour le rôle du méthane dans le réchauffement climatique. C'est scientifiquement complètement faux de dire que le gaz naturel, le méthane, est une solution de transition.

415 Si le gouvernement donne son accord au projet, il faut qu'il s'attende à une levée de boucliers énorme. C'est une promesse qu'on vous fait aujourd'hui. La mobilisation ne va pas

s'arrêter si le gouvernement donne son accord, bien au contraire. La mobilisation va s'enflammer comme jamais.

420 Je voudrais terminer ma présentation en m'adressant non pas à la commission, mais aux personnes qui la regardent en ce moment.

425 Nous traversons une crise, la crise sanitaire, qui semble insurmontable. Nous savons qu'il y a de plus en plus de chances que d'autres épidémies mondiales nous frappent dans les prochaines décennies en raison de la crise climatique. Mais je sais que nous allons passer à travers la COVID-19 et que nous allons survivre.

430 Et parce que nous allons passer à travers cette crise, je sais que nous allons être capables de faire face à l'urgence climatique. Je sais que nous allons réussir à faire tomber le projet de GNL/Gazoduc. Ma présentation se termine mais pas notre mobilisation. Ensemble, c'est bien connu : nous sommes plus fjord.

LE PRÉSIDENT :

435 Alors, c'est ce qui conclut votre présentation, Monsieur Guibert-Barthez?

M. GUIBERT-BARTHEZ :

440 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie d'avoir partagé votre opinion avec nous.

445 **LE COMMISSAIRE :**

Non, je n'ai pas de question.

LE PRÉSIDENT :

450 Merci, Monsieur Guibert-Barthez, de votre contribution à nos travaux. Nous vous souhaitons une bonne fin de soirée.

455 **M. GUIBERT-BARTHEZ :**

Merci à vous. Bonne soirée.

460 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

465 Merci.

M. NICHOLAS OUELLET (DM1003)

470 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant monsieur Nicholas Ouellet, s'il vous plaît.

475 **M. NICHOLAS OUELLET :**

Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

480 Monsieur Ouellet, bonjour.

M. NICHOLAS OUELLET :

Bonjour, alors...

485 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous, 10 minutes. La commission vous écoute.

490

M. NICHOLAS OUELLET :

495 Donc, nous tenons tout d'abord à remercier l'équipe technique qui travaille fort en coulisses. Notre présentation aujourd'hui sera divisée en quatre axes : une courte présentation du Comité Mémoire, que je représente, une explication de la démarche de notre mémoire, la présentation de notre dernière composition et un avis juridique quant à l'étendue que devrait avoir votre examen des impacts environnementaux, économiques sociaux du projet GNL/Gazoduq.

500 Mon nom est Nicholas Ouellet, avocat, membre du Barreau du Québec, et je vous parle aujourd'hui, comme je disais, au nom du Comité Réveil.

505 En tant que groupe, nous reconnaissons que le projet GNL/Gazoduq, s'il voyait le jour, impacterait négativement notamment des territoires ancestraux anichinabés, atikamekws et innus non cédés. Nous vous adressons la parole aujourd'hui depuis Montréal, un territoire kanien'kehá:ka non cédé.

510 Comme son nom l'indique, le Comité Réveil a pour but de réveiller les gens. À l'origine, le Comité Réveil réveillait les gens tôt le matin pour entamer de longues journées de marche contre les pipelines et les hydrocarbures sales au Québec.

515 Aujourd'hui, nous tâchons, par des chansons originales basées sur des airs connus, de faire de l'éducation populaire assaisonnée de satire sur les enjeux reliés au GNL/Gazoduq. Notre mode opératoire est directement basé sur celui de la chorale du peuple.

520 Notre mémoire est intitulé *La mémoire*. *La mémoire* est un récit de nos souvenirs de la résistance contre le projet GNL/Gazoduq, un récit raconté au fil de chansons qui y sont associées, un récit qui tire ses racines de la lutte contre l'exploration et l'exploitation du gaz de fracturation hydraulique au Québec en 2010.

525 Chaque chanson de notre mémoire est accompagnée d'un contexte sociohistorique présenté de manière chronologique, avec quelques apartés. *La mémoire* vous permettra de suivre l'évolution de l'opposition au projet GNL/Gazoduq à travers le temps et l'espace.

530 Sans plus attendre, nous vous présentons notre dernière chanson, qui s'adresse notamment aux commissaires du BAPE. La chanson se nomme « *GNL à la poubelle* ». La mélodie est basée sur les airs de l'Angélus de « Je vous salue, Marie ». Il s'agit d'une chanson à répondre, donc vous êtes cordialement invités à répondre. Simplement mettre votre micro sur sourdine lorsque vous le ferez, sinon, c'est très cacophonique. J'éloigne le micro.

(L'INTERVENANT CHANTE LA CHANSON 8 DE SON MÉMOIRE DM1003)

**De la page 46 : « GNL, c'est rien qu'bon pour la poubelle [...] »
à la fin de la page 48 : « [...] Voici pourquoi tu ne passeras pas »**

535

Merci.

Donc, discutons maintenant de l'étendue de votre mandat d'enquête en tant que BAPE sur le GNL/Gazoduc.

540

Jusqu'à présent, nous avons compris que vous voulez déterminer l'étendue exacte de votre analyse des impacts du projet GNL/Gazoduc au moment d'écrire votre rapport final. Pour alimenter votre réflexion à cet égard, l'équipe juridique du Comité Réveil vous soumet l'avis juridique suivant. Nous déposerons cet avis juridique par écrit d'ici le 13 novembre.

545

Le mandat de tenir une audience publique sur Énergie Saguenay a été donné au BAPE par le biais d'une lettre du 20 février 2020 du ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques au président du BAPE.

550

Ce mandat a été retiré le 13 mars en raison de la COVID-19 et a été donné une nouvelle fois en date du 22 mai. La lettre qui explique les motifs justifiant une audience publique est celle du 20 février. C'est donc sur cette dernière que nous nous attarderons.

555

Les enjeux soulevés par le ministre de l'Environnement pour tenir une audience publique sur Énergie Saguenay sont notamment en lien avec les gaz à effet de serre qui découlent du projet. Absolument rien dans cette lettre ne limite votre analyse aux émissions de GES qui seraient spécifiquement produits par l'usine de liquéfaction.

560

En ce sens, l'article 1 des *Règles de procédure du BAPE* vous oblige à interpréter votre mandat de manière à appuyer les objectifs de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, notamment : la protection de l'environnement, la réduction des gaz à effet de serre et les enjeux liés aux changements climatiques, la sauvegarde des espèces vivantes et le respect des principes de développement durable tels que définis à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable*.

565

L'interprétation de votre mandat doit donc être en mesure d'appuyer notamment les principes de précaution, de prévention et d'accès au savoir.

570 Comme vous le savez, les changements climatiques représentent un problème mondial. Il vous faut donc adresser les GES produits mondialement par le projet GNL/Gazoduq dans la mesure où les GES produits dans l'Ouest canadien par le pipeline Gazoduq et à l'étranger auraient une attache territoriale au Québec et auraient un lien direct avec l'usine de liquéfaction à Saguenay. C'est le cas pour les GES émis en amont et en aval de l'usine de liquéfaction dans ce dossier.

575 En effet, les GES produits par l'exploitation gazière dans l'Ouest canadien auraient une attache territoriale au Québec, car même si ces GES n'étaient pas produits en sol québécois, ces GES, indissociables de l'usine de liquéfaction, traverseraient les frontières provinciales et auraient des impacts sur l'environnement du Québec.

580 Le même raisonnement s'applique pour les GES qui seraient émis en aval de l'usine de liquéfaction lors du transport par bateau du GNL, de la regazéification et de la combustion du gaz fossile à l'étranger.

585 En conclusion, la décision que vous prendrez à l'égard de l'étendue de votre examen du projet Énergie Saguenay sera la vôtre. Pleinement, elle découlera de votre ressort et non pas du ressort du ministre de l'Environnement qui vous l'aurait prétendument dictée.

590 Il s'agit d'un avis juridique selon lequel votre rôle institutionnel de recherche de la vérité sera rempli si et seulement si votre analyse des GES découlant du projet inclut les GES émis lors de l'extraction du gaz fossile, de son transport par pipeline et par bateau, de sa liquéfaction, de sa regazéification et, finalement, de sa combustion.

Merci de votre écoute et pour rappel : GNL, c'est rien qu'bon pour la poubelle.

595 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Ouellet, d'être venu exprimer votre opinion sur le projet.

600 **M. NICOLAS OUELLET :**

Merci de votre écoute, comme j'ai dit il n'y a pas longtemps. Je suis ouvert à discuter, s'il y a des questions.

605

LE PRÉSIDENT :

Non, le propos était clair. Je vous remercie beaucoup de votre contribution à nos travaux. On vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci beaucoup, Monsieur Ouellet.

610

LE COMMISSAIRE :

Merci.

615

M. NICOLAS OUELLET :

Merci. GNL, c'est rien qu'bon pour la poubelle.

620

M. ANDRÉ BOILY (DM194)

LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant monsieur André Boily, s'il vous plaît. Monsieur Boily?

625

M. ANDRÉ BOILY :

Vous m'entendez? Oui, je suis là. Est-ce que vous m'entendez?

630

LE PRÉSIDENT :

Oui, nous vous voyons. Alors, tel que convenu, 10 minutes, la parole est à vous. La commission vous écoute.

635

M. ANDRÉ BOILY :

Oui, merci. Merci, Messieurs les Commissaires, et bravo de nous avoir permis, aux gens de la région, d'être en mesure de présenter notre opinion sur le projet GNL malgré le COVID qui (inaudible) très mal.

640

Le terme « GNL » sera utilisé pour parler du projet de GNL Québec à Saguenay. La SADC du Haut-Saguenay dépose un mémoire favorable à GNL, parce que ce projet est en lien direct

avec notre mission qui se lit ainsi : « *développer une collectivité durable par l'accompagnement de PME et des municipalités avec [comme] cadre de référence le développement durable* ».

645

Vous constaterez que ce mémoire place l'humain au centre de nos préoccupations. Le débat actuel est polarisé par l'environnement et l'économie. L'environnement illustré par les bélugas et par la survie de l'espèce et l'économie illustrée par la technologie de pointe qui sera utilisée pour liquéfier le gaz naturel.

650

Il est temps de placer les gens au centre du débat. Depuis le début des mémoires, j'ai entendu plusieurs points qui se recoupent. C'est pourquoi je vais concentrer les propos sur des sujets qui ont peu ou pas du tout été abordés.

655

Ce mémoire tourne autour des thèmes suivants, quatre thèmes principaux : la mobilisation des gens de la région, le savoir-faire des gens de la région, comment les gens de la région peuvent lutter contre les changements climatiques et, en termes de conclusion, pourquoi les gens de la région sont d'accord avec le projet GNL.

660

Au niveau de la mobilisation, nous constatons que suite à l'annonce de GNL, les gens se sont mobilisés spontanément et en dehors de toute coordination autour de quatre sphères du développement durable : la gouvernance, l'économie, le social et l'environnement. Quand une société se mobilise ainsi, c'est le signe évident d'un projet accepté socialement. Et voyons comment.

665

La mobilisation des acteurs de la gouvernance, représentée par les mairesses, les maires, les MRC, les organismes de développement qui appuient le projet GNL : le 12 novembre dernier, le mouvement « Je crois en ma région » a lancé la mobilisation des acteurs de gouvernance en faveur du projet GNL.

670

La mobilisation des acteurs économiques, maintenant. On va parler d'emplois, on va parler de retombées. Pendant la construction, la firme GPS démontre que deux emplois sur trois proviendront de l'extérieur de la région. L'impact économique aura donc des retombées importantes pour tout le Québec.

675

On sait que c'est 6 000 emplois et plus pendant la construction. Cette même firme estime la création de 320 emplois pendant la période d'activité. Les salaires se situeront entre 35 000 et 118 000 dollars, tous des emplois disponibles pour les gens de la région.

680 GPS a réalisé une étude sur les filières industrielles potentielles reliées au GNL. Je ne m'étendrai pas là-dessus puisque Promotion Saguenay, la Chambre de commerce et, cet après-midi, monsieur André Tremblay en ont parlé, mais on peut nommer des projets comme un robinet régional pour le gaz naturel ou même la fabrication d'écocontainers (phon.).

685 La mobilisation de la société, maintenant : la page Facebook « GNL Sag-Lac » regroupe 37 000 membres; une pétition écrite de 12 000 signatures dans les dépanneurs, restaurants, etc.; un premier sondage en octobre 2019 démontrant que 64 % des gens appuient GNL; un deuxième sondage, celui, dernièrement, du 20 août 2020, nous dit que 85 % des gens appuient GNL.

690 Malgré ces résultats, certains médias considèrent que la région est divisée pour GNL. Que faut-il de plus? 100 %? (Inaudible) démocratique, il est impossible d'avoir un niveau de 100 % d'acceptabilité sociale. Sinon, nous serions dans une société totalitaire où les droits humains seraient complètement réprimés. Heureusement, ce n'est pas le cas au Québec ni au Canada.

695 La mobilisation pour l'environnement. Le débat actuel sur l'environnement questionne la survie de la planète. À notre avis, il faut se préoccuper de la survie des gens. L'angoisse climatique n'est pas une préoccupation exclusive des environmentalistes. Vous savez, je suis grand-père, je suis père, je suis un citoyen et je ne veux pas tuer les bélugas.

700 Le débat actuel traitant de l'environnement est à notre avis essentiel. Les groupes environnementaux, actifs sur les réseaux sociaux, amènent une réflexion intéressante, essentielle et complémentaire à GNL.

705 Le résultat de ce débat est l'assurance que le promoteur ne sera pas les seuls à induire les conditions environnementales à l'intérieur du projet. Les représentants de l'environnement seront alertes et c'est un gage de succès pour la région.

710 Les gens de la région savent comment faire pour effectuer la surveillance et le suivi de grands projets. C'est pourquoi nous demandons aux Québécois de nous faire confiance

715 Nous avons fait nos preuves en termes d'acceptabilité sociale et la meilleure preuve que les gens de la région ont à cœur notre région, je vais prendre deux projets de Rio Tinto. Le premier, qui va produire de l'aluminium à partir d'un procédé AP-60, donc, ils vont consommer moins d'énergie pour produire la même quantité d'aluminium, et le fameux projet Elysis propose un aluminium zéro carbone. Les gens de la région y sont pour quelque chose dans ces succès; nous sommes familiers avec le oui conditionnel.

720 Maintenant, la lutte aux changements climatiques. Faire de GNL un vecteur de mobilisation
des PME de la région dans un combat collectif afin de lutter contre les changements climatiques.
Parce que GNL est sensible à l'acceptabilité sociale, elle s'est engagée à être carboneutre. Elle a
donc commandé une étude de la chaire en développement durable de l'UQAC, qui lui donne
quatre possibilités pour être carboneutre.

725 Je vais vous parler seulement de celle des crédits carbone, qui m'intéressent plus
particulièrement. La SADC du Haut-Saguenay pilote un projet afin de faire participer les PME à la
lutte aux changements climatiques.

730 Depuis 2016, trois cohortes ont permis de regrouper plusieurs dizaines de projets de
réduction, réalisés par 13 entreprises, 13 PME de la région. À ce jour, nous avons 1 564 822
unités carbone qui ont été vérifiées et qui sont maintenant disponibles pour GNL ou pour toute
autre entreprise qui voudrait être carboneutre.

735 En résumé, le projet, en trois phases : on doit identifier et qualifier les projets de diminution
de gaz à effet de serre; la deuxième phase, c'est de quantifier et faire reconnaître ces projets par
un programme international qui s'appelle le VCS; et, le troisième élément, de faire vérifier,
sérialiser et monnayer ces réductions sur le marché volontaire ou sur le marché réglementé. Le
marché réglementé, mieux connu sous le nom de SPEDE, est un système de plafonnement et
d'échange des droits d'émissions. C'est une entente entre le Québec et la Californie.

740 GNL doit envisager – s'engager, pardon – à acheter auprès de ces mêmes PME les unités
carbone vérifiées issues de l'effort collectif régional. Éventuellement, d'autres crédits carbone
pourront se cumuler lorsque le projet sera concrétisé.

745 Imaginez un instant quel sera l'impact de GNL lorsque d'autres entreprises de la région ou
du Québec emboîteront le même pas que GNL. Ensemble, nous pourrions atteindre de grands
objectifs de lutte contre les changements climatiques.

750 La SADC, en partenariat avec d'autres organismes régionaux, nous serions en mesure
d'identifier, qualifier ou quantifier et faire reconnaître 1 million d'unités carbone annuellement, et
ça, à partir des PME régionales. La vérification, la sérialisation ainsi que la vente – parce que c'est
agréable de les quantifier et de les faire reconnaître, mais l'objectif c'est de les vendre – seront
confiées à Will Solution.

755 Le succès dépend de l'implication des grands émetteurs qui veulent compenser leurs
émissions de gaz à effet de serre en achetant des crédits carbone de PME régionales. Nous

pourrions, avec ce million-là et plus, aider d'autres régions du monde à devenir carboneutres. On l'a déjà fait, tout le scénario.

760 Le 22 septembre 2017, la SADC procéda à sa première distribution et remettait à sept PME régionales un montant total de 20 000 dollars. C'est l'équivalent de 3 314 unités de gaz à effet de serre qui ont été compensées par une institution financière canadienne.

765 En termes de conclusion, parce que GNL est un projet mobilisateur pour les gens de la région, que c'est un projet d'amélioration continue, que c'est un projet qui respecte le développement durable, un projet créateur de richesses partout au Québec qui diminue globalement les gaz à effet de serre dans un milieu où est-ce que la demande mondiale pour le gaz naturel est à la hausse, afin d'éviter une baisse démographique pour la région, que notre région ne dépende plus du reste de la planète et que le projet se réalise ailleurs avec de l'énergie
770 immensément plus productive de GES ou de charbon et le pétrole, enfin, pour permettre une diversification de notre économie aux gens du milieu de lutte et contre les changements climatiques et aux gens de la région de faire valoir notre savoir-faire, pour toutes ces raisons, Messieurs les Commissaires, nous demandons au BAPE de recommander au gouvernement du Québec l'acceptation du projet GNL. Merci beaucoup, j'ai terminé.

775 **LE COMMISSAIRE :**

Merci. Monsieur Boily, vous avez mentionné 1 564 822 : est-ce que vous avez des exemples concrets à nous illustrer?

780 **M. ANDRÉ BOILY :**

Oui, Monsieur. J'ai ici la liste des projets qu'on a réalisés depuis 2016, O.K.? Il faut comprendre qu'à toutes les années, les entreprises qui ont fait des projets de diminution de gaz à effet de serre, à chaque année, on va les retrouver puis on leur demande s'ils ont continué à faire
785 leurs projets. Je vais vous donner des exemples de projets sans nommer nécessairement l'entreprise, O.K.? Une entreprise... Ça vous va comme ça?

LE COMMISSAIRE :

790 Non. Je veux... non, non, c'est que je ne veux pas de noms, je veux des exemples.

M. ANDRÉ BOILY :

795

Oui, oui, oui, je vais vous en donner. Une entreprise qui a remplacé des pompes d'irrigation qui fonctionnaient au diesel par des pompes fonctionnant à l'électricité. Eux, ils ont quantifié 240 unités carbone. Une entreprise qui détourne de la filière d'enfouissement certains papiers récupérés du carton. Eux autres, on parle de 18 000, au-dessus de 18 000 unités carbone.

800

Une entreprise qui a fait une installation d'un système de géothermie dans une usine au lieu de l'utilisation du gaz naturel. Parce qu'on sait que la géothermie crée moins de GES que le gaz naturel.

805

Une entreprise qui me tient à cœur beaucoup, à La Baie, qui ont changé tout leur système de chauffage qui était au mazout pour un système électrique. On a même une église qui fait partie des entreprises, des 13 entreprises qui ont fait des projets pour diminuer les gaz à effet de serre.

810

Puis nous, ce qu'on prétend, c'est comme, si GNL devient vraiment carboneutre et qu'il achète des crédits carbone, donnons aux entreprises régionales. On va être capable de faire un retour sur l'investissement.

815

Ces entreprises-là auront économisé deux fois : la première fois sur les économies d'énergie – factures d'électricité ou de pétrole qui vont être moins élevées – puis un retour sur l'investissement, parce que nous, on retourne à ces entreprises-là l'équivalent de 40 % des ventes. Mais tout le long, ça ne coûte pas une *cent* aux entreprises, on les finance nous autres même.

820

Donc, c'est une mobilisation qu'on propose. Une mobilisation qui va avoir des impacts pas juste au Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais on pourrait également compenser, comme je le disais, des gaz à effet de serre d'autres régions du Québec et même de la planète si c'est possible, parce qu'il y a des clients qui sont intéressés d'acheter des crédits carbone, des clients qui sont européens, des clients qui proviennent d'un petit peu partout de (inaudible). Donc...

LE COMMISSAIRE :

825

Puis est-ce que ces initiatives-là ont été reconnues comme étant des crédits compensatoires reconnus par le système québécois du SPEDE?

830

M. ANDRÉ BOILY :

835 Malheureusement, pas encore. Pas encore, parce que le SPEDE ne reconnaît pas les crédits carbone qui sont vérifiés sous VCS, O.K.? Puis c'est très malheureux, absolument malheureux, parce qu'on a fait une évaluation des fuites de capitaux. On s'est rendu compte que le Québec, d'ici 2030... quand je dis « le Québec », je parle des entreprises, les grands émetteurs du Québec.

840 D'ici 2030, on va acheter pour l'équivalent de 3 milliards de dollars en Californie. Au lieu d'acheter au Québec puis de faire du développement local, de l'achat local, on prend notre argent puis on l'envoie en Californie au lieu de récompenser des PME du Québec qui auraient fait des projets comme je vous ai mentionné tout à l'heure.

845 La Californie, juste à titre d'information, ont limité à 50 % les achats de crédits carbone à l'extérieur de la Californie. Nous, au Québec, on est à 98 ou 99 % d'achat de crédits carbone qui ont été réalisés par des grands émetteurs à l'extérieur du Québec. Donc, il y a une dichotomie, là. Au moment où est-ce qu'on parle d'achat local, de développement local, on agit comme ça.

850 **LE COMMISSAIRE :**

Très bien, je vous remercie.

M. ANDRÉ BOILY :

855 Je trouve ça très malheureux pour... pardon?

LE COMMISSAIRE :

860 Je disais que je vous remercie de vos précisions.

M. ANDRÉ BOILY :

865 O.K.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Boily, d'avoir contribué à nos travaux.

870 **M. ANDRÉ BOILY :**

Ça fait plaisir, bonne soirée, merci.

875 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

880 Bonne fin de soirée.

Mme MARIE-PIER FOURNIER (DM2009)

885 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant Marie-Pier Fournier, s'il vous plaît.

Mme MARIE-PIER FOURNIER :

890 O.K., bonjour, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

895 Oui, Madame Fournier, nous vous entendons bien. Alors, nous écoutons. 10 minutes, la parole est à vous.

Mme MARIE-PIER FOURNIER :

900 Alors, bonjour, je suis Marie-Pier Fournier, la représentante du MAGE-UQAC, pour vous présenter l'opinion des étudiants alarmés par GNL Québec. On peut passer à la *slide* suivante.

905 Alors, le MAGE-UQAC est, en fait, le Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi. Le but du MAGE-UQAC, en étant une association étudiante, est de défendre les intérêts de ses membres, soit aux côtés pédagogiques, politiques, sociaux, économiques, culturels, intellectuels, professionnels et matériels. Donc, nous représentons environ

6 000 étudiants, représentés pas 32 associations modulaires. On peut passer à la prochaine diapositive.

910 Pourquoi nous vous voyons aujourd'hui, c'est que nous avons reçu un mandat par nos membres lors des conseils centraux qui réunissent les associations modulaires et nos assemblées générales, qui réunissent l'ensemble de nos membres.

915 Alors, nous devons, par ce mandat-là, se positionner contre le projet d'Énergie Saguenay promu par GNL Québec et ainsi que son entreprise-écran GNL Québec et l'entreprise Gazoduq, en plus d'appeler la société civile à se mobiliser contre le projet d'Énergie Saguenay et de produire et déposer un mémoire contre le projet, d'où notre présence aujourd'hui à (inaudible). On peut passer au suivant.

920 En termes de mobilisation, nous avons participé à plusieurs manifestations qui ont eu lieu ici, à Chicoutimi. Nous avons aussi créé des macarons à l'effigie de « Non à GNL » et un concours de *meme* que nous voyons ici, s et nous avons aussi produit notre mémoire, que nous allons vous présenter.

925 Notre mémoire se divise en cinq avis et préoccupations. Le premier avis est que le MAGE-UQAC est d'avis que malgré les possibles impacts positifs et retombées économiques en région, les investissements et les profits du...

PROBLÈMES TECHNIQUES

930

LE PRÉSIDENT :

935 Madame Fournier, on a perdu le contact avec vous, on n'a plus de son. On n'entend pas votre présentation. Alors, la commission va faire une courte pause, le temps de reprendre contact avec madame Fournier pour qu'elle puisse terminer sa présentation.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

940

LE PRÉSIDENT :

Nous avons eu un problème technique avec la présentation de madame Marie-Pier Fournier, alors écoutez, l'équipe technique s'active pour reprendre contact avec madame Fournier et madame Fournier viendra compléter sa présentation ultérieurement.

945

Mme LUCIE AUCLAIR

LE PRÉSIDENT :

950

Alors, entretemps, j'inviterais Lucie Auclair, s'il vous plaît.

Mme LUCIE AUCLAIR :

955

Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

960

Oui, Madame Auclair, nous vous entendons, alors écoutez, tel que convenu, 10 minutes. La parole est à vous, la commission vous écoute.

Mme LUCIE AUCLAIR :

965

Parfait. Alors, moi, je ne suis pas en faveur du projet de GNL, je vous explique ça en six points. Alors :

970

- l'économie doit tenir compte de la protection de l'environnement et de l'humanité en priorité;
- les porteurs de projets économiques ne doivent pas utiliser l'argument de l'environnement seulement dans l'intérêt de plus de profit;

975

- notre gouvernement doit être cohérent, les bottines doivent suivre les babines;
- il faut cesser de remettre à plus tard les bonnes intentions;
- il faut cesser le développement de projets d'énergies fossiles qui continuent de la dégradation de l'environnement;

980

- il faut dès maintenant écouter nos scientifiques, encourager la recherche vers des projets durables et réellement gagnants pour les générations futures. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

985 Merci beaucoup, Madame Auclair, d'avoir participé à notre consultation et de nous avoir fait part de votre position sur le projet.

Mme LUCIE AUCLAIR :

990 Alors, je vous souhaite une bonne soirée, merci de m'avoir écoutée.

LE COMMISSAIRE :

995 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1000 Merci, Madame Auclair, bonne soirée.

Mme LUCIE AUCLAIR :

1005 Bye bye.

LE PRÉSIDENT :

1010 Alors, on va faire une courte pause, petits problèmes techniques encore à l'horizon. Nous vous revenons dès que... Ah, on vient de voir madame Fournier, qui est de retour.

1010

Mme MARIE-PIER FOURNIER (DM2009.1)

LE PRÉSIDENT :

1015 Est-ce que vous nous entendez, Madame Fournier?

Mme MARIE-PIER FOURNIER :

1020 Oui, je vous entends. Désolée de ce contretemps, mon ordinateur a décidé de ne plus fonctionner.

LE PRÉSIDENT :

Bon, bien, écoutez, les voies de l'électronique sont quelquefois impénétrables. Vous m'entendez toujours?

1025

Mme MARIE-PIER FOURNIER :

Oui, me vous entendez toujours.

1030

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, reprenez votre présentation où vous l'aviez laissée, puis ça n'affecte pas votre temps de parole, nous vous écoutons.

1035

Mme MARIE-PIER FOURNIER :

Parfait, merci beaucoup. Donc, je vais recommencer le premier avis du MAGE-UQAC. Le MAGE-UQAC est d'avis que malgré les possibles impacts positifs des retombées économiques en région, les investissements et les profits du projet ne serviront ni à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ni au Québec et donc pas aux futurs citoyens et citoyennes que sont nos étudiants et étudiantes membres. Juste à cliquer.

1040

Donc, je vais avoir plusieurs arguments pour expliquer ceci. D'abord, on est au courant que l'entreprise qui se retrouve derrière l'entreprise GNL Québec est une société d'investissements établie aux États-Unis, donc les grands profits que feront GNL Québec seront renvoyés justement à cette société d'investissement établie aux États-Unis.

1045

On sait d'ailleurs que les banques et les fonds d'investissement tentent publiquement de retirer leur actif des domaines des hydrocarbures, donc il est peu probable que le gouvernement et/ou notre société puisse profiter abondamment des retombées de ce projet.

1050

De plus – si on clique –, il y a aussi notre hydroélectricité qui serait remise à rabais à GNL Québec pour un montant d'environ 43 millions de dollars sur six ans grâce au tarif préférentiel des industries. C'est un rabais, effectivement, qui est applicable à toutes les industries qui s'installent au Québec.

1055

Cependant, comme le projet de GNL Québec a 25 ans de durée de vie, donc c'est un projet déterminé au lieu d'être un projet indéterminé, il est très déroutant de dire qu'on va donner un rabais pour un projet qui va être à court terme.

1060

Donc, les revenus d'Hydro-Québec ne seront pas conséquents pendant de très nombreuses années comme le projet a juste une durée de vie définie, alors que les projets avec une durée indéterminée comme Rio Tinto Alcan seraient beaucoup plus avantageux au niveau économique pour la région. On peut continuer.

1065

D'ailleurs, nous avons aussi notre préoccupation, c'est que le MAGE-UQAC est préoccupé par la sélection de la main-d'œuvre spécialisée qui serait potentiellement engagée dans le projet, comme il n'y a aucune certitude que nos étudiants et étudiantes membres puissent bénéficier de ces emplois.

1070

D'abord – si on clique –, présentement, la région subit un grand manque de main-d'œuvre, donc les entreprises qui sont déjà présentes auront de la difficulté à trouver des employés. On parle de Rio Tinto, on parle de l'industrie du bois, et même les PME qui ont de la difficulté à s'installer ici et qui décident de s'installer ailleurs dans d'autres régions, donc ajouter un concurrent serait quand même assez risqué pour réussir à trouver des employés compétents en région.

1075

Si on continue, il y a aussi une migration interrégionale des jeunes qui se déroule présentement, donc effectivement, les jeunes de la région quittent la région, soit pour aller faire des études à l'extérieur, soit en trouvant un emploi à l'extérieur.

1080

Le projet se dit pouvoir engager les jeunes de notre région; cependant – si on clique –, il y a une limitation parce que selon la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, il est interdit de favoriser des personnes en lien avec leur provenance.

1085

Donc, ça fait très biaisé que l'industrie décide de sélectionner uniquement les personnes qui viennent de la région, comme c'est interdit par la Loi. Directement, ce serait de la... je cherche le bon nom, mais du moins, ça ne serait pas légal, ce format-là.

1090

De plus – si on clique encore –, selon ce qui a été dit à la première audience publique, les personnes qui seraient employées pas l'usine n'auraient pas nécessairement besoin d'une formation universitaire.

Le promoteur a surtout parlé de personnes qui auraient un DEP ou si c'était au niveau collégial, mais n'a jamais directement dit qu'il y aurait des personnes sortant de l'université qui

1095 pourraient avoir des emplois, ce qui nous préoccupe beaucoup, parce que nous, on représente ces étudiants universitaires.

1100 D'ailleurs – si on clique encore une dernière fois pour cet avis –, le projet, comme je l'ai dit tout à l'heure, a une très courte durée de vie, donc si un étudiant qui sort après son baccalauréat de l'université vers 23 ans décide de travailler dans GNL, à 48 ans, il devra se retrouver une autre carrière comme il n'aura pas terminé de travailler au sens propre pour la société.

1105 Donc, est-ce que c'est vraiment un projet qui serait intéressant au niveau de l'emploi? C'est pour ça qu'on est très préoccupé par cette question.

1110 Si on poursuit, cette fois, on va plutôt aller au côté environnemental. Donc, le MAGE-UQAC est d'avis que les impacts environnementaux que peuvent causer chacune des étapes du projet mettent en péril un avenir sain pour nos étudiants et étudiantes membres et celui des générations futures.

1115 Donc, tout d'abord – si on avance –, il y a la pollution lumineuse et sonore qui a été quand même bien décrite dans l'étude d'impact. Cependant, cette pollution lumineuse et sonore là n'a pas été étudiée au niveau psychosocial et sur la santé directement des habitants de la région. Donc, pour nous, on pense que c'est des aspects qui auraient dû être beaucoup plus développés.

1120 Car c'est sûr que de voir et d'entendre de façon assez forte et continue une entreprise qui s'est installée à un endroit, qui est quand même, oui, peut-être éloignée des maisons, mais qui est quand même proche de certains... en termes d'aspects, peut quand même être vue à plusieurs endroits, donc ça pourrait effectivement affecter les gens. Si on passe au suivant.

1125 On est aussi inquiet du dégagement de gaz qui pourraient survenir. Donc, on sait que dans le rapport d'impact, il y avait du dioxyde de soufre qui serait supposé être émis à cause de la purification du gaz naturel, donc ce gaz-là, le dioxyde de soufre, est toxique et corrosif s'il se mélange à l'humidité de l'air, qui est présent sur les bords du Saguenay, et ça peut créer de l'acide sulfurique, un gaz qui est responsable des pluies acides et qui est responsable aussi de maladies respiratoires chez les personnes qui le respirent, ce qui est quand même assez grave.

1130 Ensuite – si on clique encore –, il y a aussi les périodes de la construction, dont l'impact n'a pas été évalué dans le rapport de GNL, et on pense que c'est un facteur qui serait très important à prendre en compte.

1135 Et finalement, sur cet aspect-là, il y a aussi les risques nautiques liés au transport maritime. Les personnes qui circulent sur le fjord, que ce soit par des sports ou par simplement les transports de plaisance pourraient avoir un plus grand risque d'accidents à cause des méthaniers. On peut passer à la prochaine.

1140 Donc, le troisième avis du MAGE-UQAC est que la société doit viser une transition énergétique vers des énergies renouvelables en arrêtant d'exploiter les énergies fossiles, en plus de viser la protection de l'environnement et des écosystèmes qui le composent, afin de préserver un milieu de vie sain pour tout être vivant.

1145 Donc – si on avance –, on n'a aucune certitude, comme je l'ai dit tout à l'heure, que GNL allait avoir des contrats qui allaient permettre une transition, comme ils ont dit directement à la première audience publique. Ils ont parlé qu'ils ne pouvaient pas émettre à l'intérieur de leur contrat des aspects pour dire que le gaz naturel liquéfié allait remplacer directement les énergies plus polluantes.

1150 Si on continue, il y a le fait qu'en vendant du GNL, ça augmente l'offre d'énergies non renouvelables, alors que le but est de diminuer rapidement l'utilisation des énergies fossiles, ce qui va à l'encontre de ce que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat recommande.

1155 Et finalement, sur cette position-là, il y a aussi un impact sur les écosystèmes qui est quand même non négligeable, soit, selon le rapport d'impact, 120 hectares de végétation et 10 hectares de milieux humides qui sont uniquement compensés, donc ils ne seront pas remis en place, et aussi 39 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ou qui sont menacées ou vulnérables qui pourraient être affectées par le projet. Donc, avec tout ça, on pense que le projet n'est pas acceptable.

1160 Finalement, si on arrive à notre dernier avis, le MAGE-UQAC est d'avis que les efforts collectifs posés afin de réduire notre empreinte environnementale par nos étudiants et étudiantes membres, notre organisme et son entreprise, notre région et même le Québec en entier n'ont plus aucune pertinence si le projet est mis en place.

1165 Donc, selon nos calculs – et si vous cliquez –, un calcul très simple que nous avons réussi à faire malgré les chiffres qui peuvent être assez complexes, c'est que le fait que GNL s'installe amènerait à peu près plus de 65 % de la production annuelle de GES du Québec dans l'air directement, si on comprend de l'extraction jusqu'à la combustion par les entreprises qui auront acheté le GNL.

1170 Donc, cette quantité astronomique de GES qui serait créée ne pourra pas réussir à
compenser tous les efforts que nous avons mis en place au sein même du MAGE-UQAC, comme
l'utilisation du compost, la récupération, l'arrêt d'utilisation des produits à consommation unique,
l'arrêt de vente de bouteilles d'eau, qui sont des petits efforts, et on cherche aussi à avoir des
1175 efforts encore plus grands, mais si GNL Québec s'installe, bien, ces efforts-là ne font plus aucun
sens. On peut passer à la suivante.

 Donc, pour nous, le projet est inacceptable comme les bénéfices ne peuvent pas surpasser
les inconvénients économiques et environnementaux. Donc, voilà, on peut cliquer.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci beaucoup de votre présentation, Madame Fournier.

1185 **Mme MARIE-PIER FOURNIER :**

 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1190 On s'excuse des petits problèmes techniques.

Mme MARIE-PIER FOURNIER :

1195 Non, il n'y a aucun problème, c'était de mon côté, de toute façon. Alors, merci de m'avoir
écoutée.

LE COMMISSAIRE :

 Merci.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, merci beaucoup de votre contribution à nos travaux. Nous vous souhaitons une bonne
1205 fin de soirée.

Mme MARIE-PIER FOURNIER :

1210 Bonne fin de soirée à vous aussi.

LE PRÉSIDENT :

1215 Merci.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1220

M. PIERRE-LUC TREMBLAY (DM2389.1)

LE PRÉSIDENT :

1225 J'invite maintenant Pierre-Luc Tremblay, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Tremblay.

PROBLÈMES TECHNIQUES

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

1230 Est-ce que là, vous m'entendez mieux?

LE COMMISSAIRE :

1235 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1240 Oui, beaucoup mieux. Alors, écoutez, la parole est à vous, 10 minutes. La commission vous écoute, Monsieur Tremblay.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

1245 Donc, si jamais, entretemps, ça devient moins clair ou que le son est moins bon, n'hésitez pas à me le dire, je préfère qu'on me comprenne.

Donc, je me présente : Pierre-Luc Tremblay, on s'est vu en première séance, j'avais le *shake* facile au début, mais c'est un peu moins stressant côté numérique, donc il n'y a pas juste des désavantages, il y a aussi des avantages à tout ça.

1250 Tout d'abord, je dois remercier quelques personnes. Mes remerciements vont à ceux et celles qui, en ayant pris conscience du projet GNL ou juste en ayant pris conscience du processus du BAPE, ont découvert une partie d'eux extraordinaire et dont l'histoire ne fait que commencer. Dans mon cas, ça ne fait que commencer, c'est comme ça que je me suis découvert, si on veut, un côté environnementaliste.

1255 Je dédie également ce mémoire et ce texte aux personnes courageuses croisées en chemin, sans oublier tous ceux et celles ayant dû comme moi réaliser qu'être citoyen n'est pas toujours un rôle aussi facile qu'on le croit, aussi libre et transparent qu'il ne le semble, que ce soit Steven Bouchard, Mathieu Lapointe, Simon Tremblay ou encore la Coalition Fjord, dont je fais partie, Adrien, surtout Camille – merci, Camille –, Anouk, Chantal, Jean, Pierre et Isabelle. C'est toutes des personnes que je voudrais remercier.

1260 Juste avant de commencer ma présentation, on entend souvent dire que la région est pour ces projets-là, que la région, tout ce qu'il y a de – comment je pourrais dire – représentants économiques disent qu'on est pour cette région-là, mais jamais, moi, je n'ai été consulté. Personnellement, j'habite dans la ville de... bien, Ville Saguenay, mais j'habite dans l'arrondissement de Jonquière : jamais qu'on ne m'a demandé mon avis.

1270 On demande toujours l'avis des représentants économiques de la région, mais ce n'est pas parce que les représentants économiques ont une opinion que les citoyens en ont une fortement semblable, donc ça serait important pour ces personnes-là de savoir que les industries ne dépendent pas juste des gens qui ont de l'argent, mais que ça dépend aussi de ceux pour qui ils travaillent. Je pense que c'est vraiment important de le mentionner.

1275 Donc, je vais commencer la présentation de mon mémoire. Ce mémoire se veut honnête et bienveillant. Quel que soit votre point de vue, je crois qu'il est important que nous puissions réfléchir à ce qui nous a amené ici. La participation citoyenne de ce processus démocratique important est précieuse et la confiance que tire le public de ce dernier ne mérite pas qu'on s'y désintéresse.

1280 J'ai toujours cru en notre pouvoir collectif et c'est cet espoir qu'un jour, tous et toutes y croient comme moi, qui me guide et qui m'amène là où je suis aujourd'hui, devant vous, à vous présenter ce mémoire.

1285

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est l'instance qui vise à informer et consulter les citoyens dans les mandats que lui impose le ministère de l'Environnement et – surtout – de la Lutte contre les changements climatiques. Le processus d'enquête se déroule en plusieurs étapes.

1290

Selon le site Internet du BAPE, ses rôles visent à informer la population, vise aussi à les consulter, à enquêter sur le projet et surtout à les aviser de ce qui s'en vient. Le BAPE n'a ni le pouvoir ni l'autorité nécessaires pour approuver ou refuser un projet dont il fait l'étude.

1295

Je le mentionne, c'est important, parce que vous êtes un peu les souffre-douleurs de toute la mobilisation contre le projet GNL. Les gens vous en veulent à vous tandis qu'ils devraient en vouloir au ministre de l'Environnement. C'est le seul à pouvoir prendre la décision, puis le gouvernement Legault, en ce moment, fait tout, tout sauf preuve de quelque chose qui, du moins, me semble logique. Je le précise, en tout cas, du moins, parenthèse. Vous le savez depuis qu'on s'est rencontré la première fois : j'aime ça, faire des parenthèses.

1300

Mais cependant, après les diverses étapes de consultation, ce dernier remet au ministre de l'Environnement un rapport précis, détaillé, de ce qu'il a relevé, en fait, lors de ses audiences et consultations diverses.

1305

Selon le Bureau ou selon votre titre, en fait, le BAPE est un organisme gouvernemental, impartial, relevant du ministre de l'Environnement. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets et sur toute autre question relative qui pourrait avoir des répercussions surtout sur le milieu ou sur leur qualité de vie, surtout sur eux. Le milieu et la qualité de vie : deux éléments auxquels on n'a pas su répondre, je crois, dans la première partie des audiences.

1310

Le Bureau met à la disposition des citoyens de la documentation utile leur permettant de comprendre le fonctionnement et le déroulement des audiences publiques sur le site Internet. C'est comme ça que j'ai appris à vous connaître puis c'est comme ça aujourd'hui que je suis en mesure, je crois, de vous présenter un mémoire. C'est important de le dire.

1315

Malgré que ces outils puissent sembler faciles d'accès pour des gens de mon âge – sans toutefois s'y conformer totalement, parce que ce n'est pas nécessairement parce qu'on a mon âge, qu'on est à l'aise avec l'informatique, mais du moins, dans ma tranche d'âge, 23 ans, on est une plus grande partie à l'être –, vous serez tous d'accord avec moi que l'Internet peut être si simple pour certaines personnes, mais si compliqué pour d'autres.

1320

1325 Le manque de visibilité de cet organisme est le défaut principal qui nuit à votre mission, vous, Monsieur Pilotto, puis vous, Monsieur Bergeron – c'est ça, si je ne me trompe pas? Le manque de visibilité de cet organisme, comme je disais, c'est le défaut principal.

1330 Avant d'entendre parler de GNL Québec, Gazoduq avec un Q pour « Québec » – qui vise, du moins, à... en tout cas, on y reviendra, comme j'ai dit dans la première partie – ou d'Énergie Saguenay, jamais je n'avais entendu parler du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, qui est un organisme gouvernemental, soit dit en passant.

1335 Dès les premiers instants, on sent que notre parole compte réellement. Puis ça, je ne parle pas quand on participe à la première partie, je parle quand on arrive sur votre site pour la première fois. On sent que notre point de vue, aussi subjectif soit-il que l'est notre humanité, pourra être pris en compte sous toutes ses formes.

1340 Nos moindres doutes, questionnements et craintes nous semblent être des occasions de parole et d'ouverture uniques où, à travers d'autres personnes, nos pourrons être entendus et pris en compte équitablement.

1345 Lorsqu'on commence à s'y intéresser, nous donnons à ces impressions de l'importance, et ce, à force de naviguer à travers vos centaines de pages fort intéressantes, disponibles sur votre Internet. Ces dernières recensent un tas d'informations variées, allant de projets passés à futurs. D'autres de ces pages sont réservées uniquement à vous décrire, vous et votre mission.

1350 Ce site détaille également les valeurs devant guider chacune des enquêtes du BAPE, soit le respect, l'impartialité, l'équité, la vigilance, et un jour a dit un certain monsieur Patrick Louis Richard, qui est directeur aux relations clients en France : « *L'équité est équitable quand elle cesse de se mentir à elle-même.* »

1355 Pour vous citer, vous, ces valeurs animent les prises de décision et permettent de déterminer la meilleure conduite qu'il convient d'adopter. Puis ça, c'est vous qui l'avez dit. Votre Bureau, du moins. Sur votre site Internet.

1355 L'accessibilité y est moindre, surtout en ces temps de pandémie, où seulement ceux ayant une connexion Internet décente – puis quand je parle de décent, ça ne veut pas rien que dire du 5 mégabits : je travaille dans l'industrie de la technologie Internet, et tout ça, puis 5 mégabits, c'est ce qu'offre de base n'importe quel fournisseur à la compagnie bleue, si on veut, qui est bleue, leur logo, vous allez les reconnaître très certainement, c'est ce qu'offre à leurs clients lors du moment

1360 de la vente, on vous offre de l'Internet haute vitesse, mais en réalité, ça ne l'est pas – peuvent profiter de leur plein droit d'exprimer leur opinion.

1365 Ce n'est pas comme se présenter lors de la première partie, puis encore là, c'était limité, mais du moins, certaines personnes qui n'avaient pas une connexion Internet ou, du moins, qui ne se sentait pas à l'aise pouvaient le faire, pouvaient y aller. Même s'ils ne se sentaient pas répondus, ils pouvaient y être.

1370 Une majorité criante d'individus souffre de cette incapacité à employer des moyens technologiques qui permettraient ainsi de traduire leurs questionnements et diverses autres réflexions. Plusieurs sont restés coincés dans l'angoisse que leurs préoccupations n'avaient pas la légitimité qui, pourtant, leur revenait entièrement.

1375 Même moi, j'ai hésité à poser mes questions, puis si j'étais aussi stressé, c'est parce que je ne me sentais pas comme un expert quelconque dans l'environnement ou quoi que ce soit. Je me sentais juste comme un citoyen qui était préoccupé par le projet, puis jamais on ne m'a aidé à me sentir bien.

1380 Avant que la première partie ne débute, je croyais sincèrement que les questions citoyennes et celles visant à nous protéger collectivement seraient répondues équitablement et respectueusement parce qu'il revient au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'en assurer l'impartialité et la vigilance. C'est des valeurs qui sont censées mener votre mission, que j'ai nommées plus tôt, qui sont disponibles également sur votre site Internet.

1385 Lorsque la première partie a débuté, je m'attendais plutôt à un processus qui aurait les compétences nécessaires afin de poser et adresser les questions au promoteur sous l'angle d'un citoyen, pour que ce dernier puisse obtenir des réponses simples aux questions parfois complexes mais fort importantes pour eux à mettre en mots.

1390 Or, nous avons été plusieurs, dont moi, à assister à une présentation marketing, une publicité, si on veut, et non à une précision de ces derniers sur leur projet. Plusieurs arrivaient sans crayon ni papier – puis ça, c'est mes yeux qui l'ont vu, puis mon cœur, surtout – pour noter ce qui se disait dans cette salle. Ces mêmes personnes attentives quittaient souvent la salle au milieu de la séance parce que, tout comme moi, ils n'avaient rien compris.

1395 Puis je me souviens très bien, lors de la première partie, puis je vous remercie, Monsieur Bergeron, vous avez réussi à remettre en mots des explications de monsieur Laberge, qui est le responsable, en tout cas, du moins, de Port-Saguenay, puis qui a réussi à me faire... en fait, vos

1400 mots ont réussi à me faire comprendre qu'il y avait actuellement – comment je pourrais dire – une espèce d'audience publique sur l'environnement, un peu comme vous, sur un projet d'agrandissement, sauf que ça n'avait pas la même transparence.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay? Monsieur Tremblay, on arrive au terme de votre temps de parole, déjà.

1405 **M. PIERRE-LUC TREMBLAY :**

Ah, oui? Ah, non, excusez-moi. Combien de temps il me reste?

LE PRÉSIDENT :

1410 Alors, je vous inviterais à peut-être conclure, s'il vous plaît. Ça fait déjà 10 minutes.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

1415 O.K., parfait. Je fais ma conclusion, il me reste peut-être, je vous dirais, six phrases, puis c'est terminé après. O.K.

1420 Je suis de ceux dont les valeurs humaines et fondamentales, comme l'empathie, l'altruisme et la bienveillance les animent, et dont la rencontre avec ces derniers puisse les faire sentir si humains, si utiles et surtout si importants collectivement.

1425 Je ne suis pas pour ce projet, tout comme près de 100 000 autres sur la page – en fait, sur le site « non-gnl-quebec.com » –, parce que le promoteur lui-même omet d'étudier les impacts psychosociaux éventuels, mais si importants de son projet sur notre société.

Donc, je vais *skiper*, en tout cas, les deux derniers paragraphes de ma conclusion pour terminer en disant que ce mémoire termine en remettant tout en question, incluant le rapport d'analyse qui sera remis à la fin de ce processus.

1430 Sera-t-il représentatif des préoccupations citoyennes actuelles? Les recommandations proposées seront-elles proportionnelles et justifiables à l'intérêt commun public ou plutôt aux intérêts mêmes initiés par le promoteur? J'ai terminé.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, Monsieur Tremblay.

1440 **LE COMMISSAIRE :**

Il va vous falloir lire notre rapport, malheureusement, Monsieur Tremblay.

1445 **M. PIERRE-LUC TREMBLAY :**

Oui. Ha! Ha! Ha! J'ai hâte de...

LE COMMISSAIRE :

Encore de l'information à absorber.

1450

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Oui. Ha! Ha! Ha!

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Tremblay, merci beaucoup d'avoir fait l'effort de venir présenter votre point de vue ce soir. Merci de votre contribution aux travaux de la commission, aussi bien en première partie qu'en deuxième.

1460

Vous avez fait l'effort d'essayer de comprendre le projet, de prendre connaissance de la documentation. Je peux très bien comprendre que l'ensemble de l'information est peut-être un peu difficile ou ardu à prendre connaissance, mais, comment dire, c'est la contrepartie, aussi, de vouloir bien informer puis d'avoir des positions éclairées, aussi, de la part des gens.

1465

Alors, merci, Monsieur Tremblay, de votre contribution à nos travaux.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

1470

Je vous remercie aussi. Toutefois, juste pour répondre à ce que vous venez de dire, si vous me le permettez : je me considère comme faisant partie d'une certaine, comment je pourrais dire,

catégorie de la population qui est en mesure de faire de la recherche puis de bien comprendre les informations en allant rechercher au travers de ce que j'entends quand je ne suis pas sûr.

1475 Toutefois, je travaille chaque jour avec des gens qui ont beaucoup de misère. Juste leur demander, par exemple, d'aller sur Google, ça peut être tellement complexe, puis ces pauvres gens-là, ce qui leur manque le plus, à toutes les questions qu'ils ont, c'est la confiance.

1480 Puis je sais que vous, vous dépendez des lois que vous émet le ministère de l'Environnement, puis j'en ai lu quelques-unes, comme il faut aviser quatre jours avant de la présentation, de l'horaire des présentations, si on veut.

1485 T'sais, c'est vous qui dépendez de ces délais-là, mais je pense que ce serait important que, pas comme des lanceurs d'alertes, mais que vous adoptiez le rôle de personnes qui sont à la défense de l'intérêt public tout comme à la défense de l'intérêt économique, si on veut.

Parce qu'en ce moment, tout ce qu'ils auront, l'impression, les gens, c'est qu'on défend l'intérêt économique. Jamais on n'a l'impression qu'on défend l'intérêt citoyen.

1490 Puis en terminant, je vous jure, c'est ma dernière phrase : « *La civilisation démocratique est entièrement fondée sur l'exactitude de l'information qu'on nous donne. Si le citoyen n'est pas correctement informé, le vote ne veut rien dire.* » Puis ça, c'est Jean-François Revel, un artiste, écrivain, journaliste et philosophe qui a écrit ça.

1495 **LE PRÉSIDENT :**

Merci encore, Monsieur Tremblay. Nous vous souhaitons une bonne fin de soirée.

1500 **M. PIERRE-LUC TREMBLAY :**

Merci. À vous aussi, merci.

LE COMMISSAIRE :

1505 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Au revoir, merci.

1510

Mme MONIQUE RONDEAU (DM2391)
M. OLIVIER SAINT-JEAN

1515

LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant Monique Rouleau (sic) et Olivier Saint-Jean.

1520

LE COMMISSAIRE :

Rondeau.

1525

LE PRÉSIDENT :

Excusez. Madame Monique Rondeau, excusez-moi.

1530

Mme MONIQUE RONDEAU :

Est-ce que vous m'entendez?

1535

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame Rondeau. Excusez-moi.

Mme MONIQUE RONDEAU :

Merci. C'est bien Monique Rondeau. Merci. Euh... je suis...

1540

LE PRÉSIDENT :

Et Olivier Saint-Jean.

Mme MONIQUE RONDEAU :

1545

Olivier Saint-Jean, qui m'accompagne. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1550 Alors, écoutez...

Mme MONIQUE RONDEAU :

1555 Je ne vais pas faire la lecture complète...

LE PRÉSIDENT :

 Mais vous avez 10 minutes. La commission vous écoute.

1560 **Mme MONIQUE RONDEAU :**

 Oui. Oui. Je ne vais pas faire la lecture complète du document que j'ai remis, ça va être séparé en quatre parties. Je vais d'abord expliquer ce qui m'a incitée à déposer ce mémoire; ensuite, je vais aborder le sujet de « GNL pour gaz naturel! », avec un point d'exclamation, puis
1565 « Vous avez dit GNL Québec? », avec un point d'interrogation, comme pour le premier.

 Enfin, je ne vais pas conclure : je voudrais laisser la parole ouverte puis consacrer la moitié du temps qui m'est alloué à écouter et à entendre ce qu'un parmi d'autres, un représentant de la jeunesse actuelle voit, lui, pour les générations futures, ou tout autre sujet qu'Olivier trouvera pertinent d'aborder.
1570

 Alors, voilà, ce qui m'a incitée à déposer ce mémoire, bien moi, je vous dirais que ce qui m'a interpellée, c'est vraiment en écoutant la première partie. Ce n'est pas ce que j'ai vu à la première partie qui m'a vraiment tentée de déposer mon mémoire, mais c'est les trois petits mots que je vois sur la bannière derrière vous, Monsieur Bergeron : « *Participer à l'avenir* ».
1575

 Je veux croire que ce n'est pas uniquement un slogan. Je m'accroche à l'espoir que ce n'est pas uniquement un slogan de la part du BAPE, qui est, pour moi, qui devrait, pour moi, depuis l'historique que j'en connais, depuis 78, être une espèce de cercle de parole.
1580

 Donc, je voudrais que ce « *Participer à l'avenir* » ne soit pas uniquement un slogan, mais je voudrais que chacun qui fait partie du processus, chaque personne ait à cœur, lors de l'évaluation, audition, analyse, jusqu'aux recommandations, de participer à améliorer l'espérance de vie de notre avenir, justement, puis quand je dis ça, ce n'est pas simplement de notre survie, mais

1585 vraiment de la qualité de vie sur Terre et puis de toute vie sur Terre, en fait, dans les eaux, dans les airs, dans les... et pour des siècles et des siècles et pour des millénaires.

1590 Naturel. Vous avez dit gaz, GNL, pour gaz naturel? J'ai un malaise avec le mot « naturel » employé pour décrire ce gaz. Bon, du simple fait qu'il est issu du sous-sol, il mériterait ce qualificatif de « naturel », même s'il s'agit de gaz dispersé à travers le schiste et puis qu'il faut des techniques compliquées de fracturation, d'injection de produits chimiques, salir des quantités phénoménales d'eau pour l'extraire puis laisser s'échapper d'immenses quantités de méthane, puis ensuite laisser derrière un territoire dévasté, impropre à l'agriculture puis à la vie?

1595 Par souci de vérité et de transparence, est-ce qu'il ne conviendrait pas mieux d'appeler ce produit un gaz non conventionnel issu de la fracturation » – ah, ça donne le très bel acronyme de NoCIF, bien, oui : gaz « Non Conventionnel Issu de la Fracturation » –, et que le projet proposé, ici, s'appelle « GNoCIF Québec »? Il me semble que ce serait plus franc, plus exact, plus juste.

1600 Ensuite, vous avez dit GNL Québec : mais qu'ont donc de québécois ce produit et ce projet? Pour moi, le projet s'apparente plus à un lourd boulet qui nous immobilise et nous fait régresser qu'à une fierté pour le Québec.

1605 Il s'agit d'un projet privé et mené par des multinationales étrangères pour arracher ce gaz au sol de l'Ouest canadien et américain, tout en émettant d'immenses quantités de méthane puis en produisant d'inévitables accidents, incidents explosifs ou déversements tout au long du trajet.

1610 Un tuyau qui passerait à travers le corps du pays puis finalement, sans son consentement, dans les chairs de celle qu'on désigne encore souvent comme « La Belle Province », pour aboutir dans un mégacentre industriel qui dévisagerait à jamais ce joyau qu'est le Saguenay.

1615 Ensuite liquéfié pour être transporté sur les mers en réduisant à néant sur le Saguenay, d'abord, avant d'être sur les mers, nos efforts de rétablissement d'une population de bélugas déjà bien maganés, puis multiplier les risques de déversement de mazout et de gaz liquéfié dans l'écosystème.

1620 Non. Dans ce GNL Québec et son inséparable « oléoduc » avec un Q, comme le signalait l'intervenant avant moi – on se demande pourquoi –, je ne reconnais rien de ce que je veux et souhaite de tout mon cœur pour l'avenir, pour la nature, pour le fleuve, pour le fjord, pour le territoire qui, aujourd'hui, s'appelle Québec, pour la jeunesse, pour les sept prochaines générations de bélugas, de baleines bleues, blanches, noires, et d'enfants humains.

1625 Si nous voulons participer à l'avenir, ne devrions-nous pas préparer le terrain et les lieux pour que ces enfants du futur puissent rêver leur propre avenir et le mettre en œuvre plutôt que de dépenser tout leur temps et toute leur énergie à uniquement résister à des projets comme ceux de Rabaska, Cacouna, Oléoduc Énergie Est et, maintenant, celui de ce projet de Gaz NoCIF, gaz non conventionnel issu de la fracturation, ce projet qui n'arrive pas, malgré les efforts et la forme qu'y mettent les promoteurs, à cacher sa vraie nature écocide?

1630 J'ai parlé, je ne conclurai pas. Je veux garder la parole ouverte. Je passe le bâton de parole à Olivier.

M. OLIVIER SAINT-JEAN :

1635 Merci beaucoup. Je me sens vraiment choyé d'avoir cette opportunité d'être consulté dans la détermination de mon avenir, de notre avenir. Je trouve que c'est quelque chose d'assez unique en Amérique et dans le monde, un Bureau d'audiences publiques, où la population a le loisir d'être consultée, puis merci à tous les organisateurs, merci à tous les citoyens qui ont participé.

1640 Je trouve que je suis chanceux aussi d'habiter sur une planète comme celle-ci, fragile. Par la fenêtre, ici, moi je peux voir la Lune. Si vous avez le temps, en soirée, après les audiences, vous pourrez regarder la Lune. La Lune, c'est une des choses qui nous rassemble, parce que partout sur la Terre, on peut la voir. Parce qu'en effet, la planète Terre, c'est une boule.

1645 Puis la Lune, elle nous rappelle qu'on flotte dans l'espace, flotte dans un espace qui est vide, qui est mort. Où la vie n'est pas possible. C'est-à-dire que la planète Terre, c'est un joyau vraiment unique dans le cosmos, puis c'est quelque chose qui s'est formé il y a plus que 4 milliards d'années.

1650 En fait, moi, il faudrait peut-être que je me présente un peu. Moi, en fait, je suis Olivier, j'ai 28 ans, puis j'ai étudié en géophysique. Je suis d'abord un scientifique.

1655 La géophysique, c'est quoi? C'est, en fait, prendre les satellites qui passent dans l'espace au-dessus de la Terre, à 500 kilomètres, puis qui peuvent prendre des images de la planète Terre puis nous envoyer un topo, un compte rendu de son état de santé. C'est un peu comme les appareils d'imagerie médicale qui prennent les signes vitaux, qui évaluent la difficulté de respiration d'un patient puis qui font un rapport.

1660 Puis en fait, les scientifiques, depuis 50 ans, on le sait qu'il y a des changements climatiques, puis ça, c'est le rapport du GIEC. Je ne sais pas si vous l'avez vraiment lu, mais c'est

à faire des cauchemars. Puis moi, j'ai fait une maîtrise sur l'étude de la neige dans l'Arctique canadien, puis en fait, la neige qui est en train de partir. Les changements climatiques, c'est quelque chose qui arrive.

1665 Mais le problème, c'est qu'il y a un choc des réalismes, c'est-à-dire que les scientifiques ont une certaine réalité puis ils veulent préserver la vie sur Terre, mais souvent, dans les discours des industriels et des financiers, on se fait passer pour de doux rêveurs qui ne sont pas en contact...

1670 Par exemple, la réponse que vous avez faite à Dominic Champagne lorsque vous l'avez questionné sur quelle est la cohérence de demander moins de gaz si les Québécois continuent d'augmenter la quantité de pétrole, bien, en fait, moi, j'aimerais remettre les pendules à l'heure.

1675 En fait, c'est que les gouvernements s'empêchent dans l'inaction face à une catastrophe imminente qui met en jeu la survie des générations futures à cause d'enjeux financiers comme l'équilibre budgétaire et puis les dettes. Mais en fait, ces choses-là, on est comme paralysé par une peur de la dette.

1680 Mais la dette, c'est quelque chose de fictif qui est totalement dans des tableaux Excel, alors qu'en fait, notre existence sur Terre, l'air qu'on respire, l'eau qu'on boit, la Terre sur laquelle on marche, elle nous a été donnée par l'évolution de la vie. C'est un processus qui s'est passé sur des échelles de temps de milliards d'années.

1685 Puis je crois que l'humain moderne a une difficulté à envisager le temps profond, les conséquences de nos actions sur des centaines et des milliers d'années et des millions d'années, qui est, en fait, l'échelle sur laquelle se passent les processus qui ont mené à notre existence sur la planète Terre. C'est-à-dire que nous sommes des singes évolués sortis d'Afrique.

1690 Puis moi, je m'en souviens, parce que je suis au Québec. Au Québec, on dit « Je me souviens » sur nos plaques de char. Donc, je me souviens, en fait, que je suis issu des cellules qui ont évolué dans l'océan, dans la mer, exactement comme moi, je suis né dans le ventre de ma mère à partir d'une seule cellule puis qui s'est proliférée, qui a donné, en fait, toutes les formes de vie.

1695 Donc, on est un arbre des espèces vivantes, puis l'humanité, en ce moment, en atteignant la biodiversité, on est en train de couper les branches de l'arbre sur lesquelles on tient. C'est-à-dire qu'on n'a jamais vu un arbre survivre avec une seule feuille. L'humanité, c'est l'une des feuilles d'un arbre.

1700

Les bélugas, c'est nos cousins, c'est une autre forme qui ont également une conscience. C'est une forme de vie vraiment sensible, et, en fait, on a une opportunité unique en ce moment de réfléchir, de saisir l'instant présent puis de déterminer qu'est-ce qu'on veut être et se laisser guider par l'amour pour permettre au futur d'exister, alors que les économistes, ils sont coincés dans qu'est-ce qu'on veut avoir. Et puis ça, c'est quelque chose qui nous mène, en fait, collectivement à la mort.

1705

Puis je vous appelle, commissaires, à témoigner pour la continuation de la vie sur Terre, parce qu'on ne peut pas se permettre d'agir différemment que de préserver une possibilité de vie pour les générations à venir dans 100 ans, dans 1 000 ans puis dans 10 000 ans. Il n'est pas trop tard pour prendre la bonne décision.

1710

LE PRÉSIDENT :

Le temps de parole étant écoulé, je vous demanderai de conclure, s'il vous plaît.

1715

M. OLIVIER SAINT-JEAN :

Il n'est pas trop tard pour prendre la bonne décision. Je vous remercie vraiment beaucoup de m'avoir écouté, puis je vous supporte pleinement dans votre démarche de consulter la population. Merci de prendre en compte mes préoccupations de scientifique mais avant tout de citoyen et d'amoureux de la vie sur Terre. Merci.

1720

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Rondeau, merci, Monsieur Saint-Jean, d'avoir contribué à nos travaux, nous vous souhaitons une bonne fin de soirée.

1725

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1730

Mme MONIQUE RONDEAU :

Merci. Bonne soirée à vous aussi.

1735

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1740

LE PRÉSIDENT :

La commission va prendre une pause de 15 minutes et vous revient pour la suite de la présentation des mémoires.

1745

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

1750

Mme JANE CHAMBERS EVANS (DM1296)

LE PRÉSIDENT :

Nous reprenons nos travaux en invitant madame Jane Chambers Evans, s'il vous plaît.

1755

Mme JANE CHAMBERS EVANS :

Alors, merci, Monsieur Bergeron et Monsieur Pilotto pour la chance (phon.) de partager mon mémoire avec vous ce soir.

1760

Je m'appelle Jane Chambers Evans. Je suis conseillère municipale de Tadoussac et je suis coordinatrice de notre comité citoyens. Je suis membre de la communauté de Tadoussac depuis 45 ans et j'ai pris ma retraite dans ce village il y a 6 ans. Nos petits-enfants sont la septième génération de notre famille à faire partie de la communauté de Tadoussac. Je suis conseillère municipale depuis deux ans.

1765

Moi, j'ai eu du mal à écrire ce mémoire. Non pas parce que je suis réticente, mais parce qu'il est si difficile d'imaginer qu'il soit nécessaire d'être présentes à cette phase 2 du BAPE. Comment est-ce possible que ce projet en soit arrivé là? Comment avons-nous laissé cela se produire dans ce lieu de refuge et de beauté immaculée ?

1770

1775 Comment, en cette période où, au Québec, nous nous efforçons déjà de respecter nos normes environnementales, pourrions-nous même penser à approuver un projet qui injectera de 42 à 76 millions de tonnes de GES dans l'atmosphère ?

1780 Depuis quand, en tant que société, avons-nous permis qu'un projet dans une région détruise l'économie d'une autre région, et ce, sans consultation ni implication dans le processus décisionnel?

Au cours des dernières décennies et même depuis le début des années 60, Tadoussac a été le siège de recherches reconnues internationalement, des recherches portant sur le béluga et l'environnement qu'il partage en saison estivale avec 8 et 16 espèces de mammifères marins.

1785 Notre village a soutenu les efforts du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins, GREMM, et nous sommes de fiers citoyens de la baleine. Nous avons été vraiment fiers lorsque les gouvernements fédéral et provincial ont institué le parc Marin Saguenay–Saint-Laurent pour augmenter le niveau de protection, non seulement pour les bélugas, mais aussi pour l'incroyable biodiversité de notre fjord et de ses environs.

1790 Nous soutenons pleinement la zone d'exclusion créée à la baie Sainte-Marguerite en 2018 pour protéger l'aire de mise bas de la fragile population de bélugas. Mettre en danger ces populations de baleines avec l'ajout de 320, de 500 passages de méthaniers dans ce fjord est tout simplement ridicule.

1795 C'est ridicule, alors que tous nos efforts avec nos partenaires maritimes visent à réduire la pression sur l'environnement en régulant le bruit, la vitesse et la présence de bateaux de toutes tailles.

1800 Ces dernières années, notre communauté s'est vraiment appliquée à mettre de l'ordre dans sa propre demeure. Lorsque vous vivez dans un environnement naturel comme nous le faisons, vous ne le voyez pas comme un lieu à exploiter, mais plutôt comme un lieu à protéger et à conserver pour nous-mêmes et pour les générations futures.

1805 En tant que communauté, nous avons signé la « *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique* » le 14 janvier 2019. Cette déclaration vise spécifiquement à accélérer la mise en oeuvre des initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.

1810 Nous avons également créé une politique environnementale qui guidera toutes nos décisions lors de la transition vers un village plus vert. Nous venons aussi d'achever un guide citoyens écoresponsables qui sera distribué à chaque foyer du village.

1815 Notre intention en rédigeant ce guide est double : d'une part, faire la déclaration publique afin d'entamer le long processus d'éducation et d'action en tant que village et, d'autre part, engager les citoyens de notre communauté en tant que membres écoresponsables d'un milieu de vie où l'environnement est au cœur des préoccupations et toutes les décisions.

1820 Nous pensions que notre province travaillait aussi à une société plus verte, mais malheureusement, nous voilà une fois de plus en train de lutter contre un projet affectant notre qualité de vie. C'est comme si nous faisons 10 pas en avant et 20 pas en arrière. C'est comme si la protection de l'environnement n'était cool que lorsqu'il n'y a pas d'argent à gagner.

1825 Il semble que les opinions et les appels de nos scientifiques soient ignorés. C'est comme si les économistes n'avaient rien à voir avec l'économie, que nos étudiants, qui sont notre avenir, ne comptent pas et que les coalitions de citoyens de toute la région n'existent pas.

1830 Je tiens à dire que l'emploi, quel qu'en soit le coût, n'est plus un concept acceptable. Aussi, je pense qu'au fil des ans, notre région a démontré que nous ne sommes pas non plus disposés à vivre avec le concept selon lequel les emplois liés aux combustibles fossiles sont une option viable.

1835 Planter quelques arbres et payer un peu d'argent pour essayer de prouver la neutralité carbone ne changeront rien aux effets immédiats et potentiellement irréversibles de ce projet. Je suis contre ce projet et je veux que mon gouvernement se lève, fasse ce qui est juste et protège notre fjord d'un dommage majeur. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1840 Merci d'avoir partagé votre opinion avec nous, Madame Chambers Evans.

LE COMMISSAIRE :

1845 Merci, Madame.

Mme JANE CHAMBERS EVANS :

1850 Plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1855 Alors, merci beaucoup, nous vous souhaitons une bonne fin de soirée, merci d'avoir contribué à nos travaux.

Mme JANE CHAMBERS EVANS :

1860 Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

1865 Merci.

M. BERNARD BOURGET (DM1935)

LE PRÉSIDENT :

1870 J'inviterais maintenant monsieur Bernard Bourget, s'il vous plaît.

M. BERNARD BOURGET :

1875 Bonsoir, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

1880 Oui, Monsieur Bourget, nous vous entendons, alors 10 minutes, la parole est à vous, la commission vous écoute.

M. BERNARD BOURGET :

1885 Parfait. Monsieur le Président Bergeron, Monsieur le Commissaire Pilotto, merci de me recevoir, surtout après une longue journée de travail, je n'en doute pas. Alors, permettez-moi de me présenter rapidement en quelques mots

1890

J'ai une formation en droit, une maîtrise en sciences économiques et une maîtrise en gestion des changements climatiques. J'ai été membre du Barreau pendant 35 ans, mais j'ai surtout travaillé comme conseiller en gestion auprès de diverses entreprises, planification stratégique, réorganisation, gestion de grands projets, et c'est ce qui m'a amené, tout ce mix-là, à m'intéresser spécifiquement aux conséquences de grands projets comme celui d'Énergie Saguenay aujourd'hui.

1895

Je veux focuser mon intervention, et mon mémoire l'est, d'ailleurs, sur deux aspects du projet qui sont particulièrement importants pour votre mandat et qui en font directement partie. Je parle des deux grandes questions : le projet est-il efficace économiquement et le projet est-il socialement acceptable? Je résume d'abord l'analyse et les conclusions de mon mémoire là-dessus, et ensuite, j'entrerai dans quelques détails.

1900

Efficacité : est-ce que le projet est efficace économiquement? Même en utilisant les chiffres du promoteur, ce qu'on a devant nous, c'est une avancée de 300 emplois directs et 800 emplois indirects, ce qui est énorme, en passant, et difficilement pensable.

1905

Mais même si on utilise ces chiffres-là, on en arrive à une injection dans la région d'une masse salariale de 67,3 millions par année, alors que le pendant de ça, en termes de coûts, ce sont au minimum la subvention en électricité, que, je vous soumets, est de l'ordre de 353 millions année après année pendant 25 ans minimum, le tout pour 67,3 millions de bénéfices. Ça représente 19 %. On entrera dans des détails, mais avec de tels chiffres, le projet est manifestement inefficace économiquement.

1910

Autre aspect très important, évidemment, c'est l'acceptabilité sociale. Si on regarde ça dans l'ensemble de la société québécoise – parce que c'est le focus, on parle d'un projet de plusieurs dizaines de milliards, on ne parle pas d'un petit projet qui a un impact régional uniquement –, c'est une dépense énorme.

1915

On est au Québec 8,4 millions de personnes en 2017, dernier recensement. Si vous prenez 353 millions, ça fait 42 dollars par an pour chaque personne d'un an à 70 ans, l'équivalent de 168 dollars pour un foyer moyen de quatre personnes.

1920

Je vous soumets que si les Québécois connaissaient le coût de ce projet-là, apprécieraient toutes ses retombées en termes d'impact économique à long terme sur leur portefeuille, les services qu'ils n'auront pas ou les taxes supplémentaires qu'ils vont devoir payer, il serait totalement inacceptable socialement.

1925

Et si on avait les moyens de faire un genre de référendum là-dessus, ce serait le cas que ça serait jugé inacceptable. C'est le sens de mon analyse, mais j'entre dans quelques détails.

1930

Dans mon mémoire, évidemment, je discute du réalisme des projections avancées par Énergie Saguenay pour les emplois autant directs qu'indirects. Mais comme on dit, je les prends même pour acquis dans le moment, et avec des chiffres qui ont été produits par un groupe d'analyse qui s'appelle Groupe Performance Stratégique – vous avez sans doute entendu parler du nom –, qui a été commandité et payé par des unités régionales de développement économique, de même qu'ont participé Énergie Saguenay et les deux autres gros projets, Ariane Phosphate et Métaux BlackRock, bien, même avec ces chiffres-là, 300 emplois directs à 91 000 dollars, ce qui est énorme, 800 emplois indirects à 50 000 dollars, on arrive à 60,3 millions de bénéfices annuels. Le pendant de ça, comme je l'ai dit tantôt d'entrée de jeu, c'est la subvention d'électricité.

1935

Évidemment, vous allez me dire, « bien, la Romaine, ce n'est peut-être pas effectivement le seul barrage qui va fournir de l'électricité à ce projet-là », mais tout compte fait, si on n'avait pas la Romaine, on n'aurait pas de surplus à vendre actuellement à rabais à cette société-là. On n'aurait pas la possibilité de signer un contrat à long terme.

1940

Et comme les économistes disent, bien, c'est à la marge qu'il faut regarder les dépenses importantes. On ne peut pas prendre le coût moyen de tout le réseau, y compris Beauharnois, qui a été bâti presque il y a 100 ans.

1945

Dans les faits, c'est la Romaine dont les coûts viennent justifier le fait qu'on a de l'énergie à vendre à un projet comme ça. Bien, comme vous le savez sans doute, la Romaine, ça revient à peu près à 9 cents du kilowattheure, et quand ce barrage-là est branché à l'ensemble du réseau d'Hydro, on parle d'un coût global d'à peu près 12 cents le kilowattheure. On va le vendre pour très longtemps à 3,3 cents le kilowattheure. 67,3 millions versus 353 millions de subventions, c'est littéralement 19 % seulement.

1950

Et ça, c'est un peu la pointe de l'iceberg, parce que comme vous le savez, tous ces grands projets-là demandent des subventions supplémentaires et même si les promoteurs ont dit qu'il n'y avait pas ça dans leurs livres actuellement, sur la cinquantaine de projets analogues qui seront en voie de construction ou projetés en Amérique du Nord actuellement, tous demandent d'énormes subventions.

1955

Kitimat, en Colombie-Britannique, c'est 1 milliard de droits de douane d'exemption sur l'équipement, 600 millions de report de taxes de vente, tous les avantages possibles que

1960

connaissent très bien les promoteurs qui sont associés au projet d'Énergie Saguenay et qu'ils vont certainement demander, sans cela, ils ne feraient pas leur job par rapport à leurs actionnaires.

1965 Mais on se limite simplement aux subventions d'électricité. Et même en utilisant le coût moyen de l'électricité d'Hydro-Québec, ce qui, en termes économiques, n'a pas de sens parce qu'on travaille toujours à la marge quand on parle de nouveaux investissements comme ça, on aurait un coût moyen de 130 millions de dollars pour des bénéfices de 67.

1970 Alors, je me mets dans la peau... On est à l'émission Les Dragons, tiens, on est en fin de soirée, on se le dit. Vous avez devant vous un promoteur qui se présente, qui vous dit : « Écoutez, j'ai un projet extraordinaire. Il va vous rapporter 67 millions pendant 25 ans par année, et moi, je vous demande seulement 353 millions annuels récurrents pour ça. » J'ai l'impression que l'émission ne durerait pas longtemps.

1975 Et je vous soumetts donc qu'à sa face même, le projet est inefficace économiquement.

1980 Maintenant, si on regarde l'acceptabilité sociale, Monsieur Bergeron, vous-même, vous avez souligné dans une séance que j'ai écoutée dans la première série que c'était une notion beaucoup plus délicate et difficile à définir. Par contre, plusieurs rapports du BAPE ont abordé cette question-là. J'y réfère dans mon mémoire, il y en a trois spécifiquement dont une décision assez intéressante sur Val-Jalbert.

1985 Mais surtout, ces décisions-là ont été analysées par un avocat, Pierre Renaud, qui connaît très bien le domaine – il a été président du BAPE pendant cinq ans, je crois, 2007-2012 – et il en a sorti des critères qui, je pense, sont très pertinents dans les circonstances.

1990 Qu'est-ce qui fait qu'un projet est acceptable socialement? Bien, d'abord, il y a un échange d'information qui est valable. Il y a un processus de discussion entre le promoteur et la communauté qui fait qu'on a du temps pour le faire, se préparer, se donner la chance de bâtir un consensus.

1995 Je pense que là, au moins du point du local, on y était. Mais si on va un peu plus loin, et là, je le cite, il dit : « *Il faut que le projet fasse connaître toutes les composantes et les divers aspects d'un projet à la fois à la société et à la communauté d'accueil.* » J'insiste « société » pour le moment.

Il dit plus loin : « *Il faut qu'un projet, pour être acceptable, qu'il soit acceptable pour la communauté d'accueil et que la société québécoise dans son ensemble y trouve un bénéfice plutôt*

2000

que si le projet n'y était pas. » Bien, si on regarde ça dans son ensemble, et je vous réfère aux chiffres que je vous ai donnés tantôt, les conditions d'acceptabilité sociale ne m'apparaissent pas remplies ici.

2005

C'est difficile de s'avancer sur tous ces terrains-là, mais on parle d'un projet de plusieurs dizaines de milliards. On ne parle pas d'une installation d'une éolienne avec un impact régional ou, par exemple, le projet de Val-Jalbert, qui avait un impact beaucoup plus régional et où on pouvait se rabattre sur l'acceptabilité dans une communauté beaucoup plus limitée.

2010

Là, on parle d'hypothéquer la capacité financière pendant 25 ans de chaque Québécois. Et on ne parle pas de petit montant : comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on parle de 42 dollars par habitant juste avec les coûts d'électricité. Ajoutez à ça quelques centaines de millions, sans doute de subventions diverses, et vous avez un coût qui représente presque 10 fois les bénéfices.

2015

Au moment où on se parle, juste avec l'électricité à 353 millions et les bénéfices de 67, on est à 19 %. Alors, est-ce qu'on a quelque chose d'acceptable en contexte actuel? Je vous soumets que non.

2020

Et je vous soumets que si les Québécois savaient qu'en pleine pandémie actuellement, en plein contexte de déficit gouvernemental pour les cinq ou les 10 prochaines années pour se remettre de ça, on pense à dépenser l'équivalent de 1 178 000 dollars pour créer un job et qu'on va le faire 300 fois et que ça va leur donner un chèque à signer pour chaque famille ou groupe familial de 164 dollars ou se priver de services pendant l'équivalent de 25 ans, ils jugeraient ce projet inacceptable.

2025

Pensons-y : avec 1 178 000 dollars, on se paie 30 infirmières, 30 enseignants, 40 préposés aux bénéficiaires. Faites le total fois 300 : on parle de 9 000 infirmières à l'échelle du Québec, 9 000 enseignants, avec des impacts indirects certainement supérieurs à ceux de 300 emplois.

2030

C'est du logement, c'est de l'achat de fournitures, c'est d'autres impacts, mais 9 000 personnes qu'on va chercher, qu'on forme et qu'on met au travail versus 300 dans un contexte de pandémie actuellement.

2035

Si ces chiffres-là étaient communiqués clairement, si on avait une réelle occasion d'en discuter comme société, je vous soumets que le projet serait considéré comme socialement inacceptable.

Alors, pour ces raisons-là, je vous soumets que le projet est à la fois inefficace et socialement inacceptable, et j'espère que ces quelques pensées se reflèteront dans votre rapport, Messieurs.

2040 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup, Monsieur Bourget, d'avoir fait part de votre opinion sur le projet.

2045 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Bourget?

M. BERNARD BOURGET :

2050 Avez-vous des questions ou d'autres aspects que vous voudriez discuter?

LE COMMISSAIRE :

2055 Oui, Monsieur Bourget. Je ne veux pas partir un débat avec vous, mais je veux juste tester quelque chose avec vous : si un client industriel actuel sur le territoire québécois qui est déjà client d'Hydro-Québec arrivait avec un projet d'addition de charge de 100 mégawatts, il bénéficierait du tarif L pour ce 100 mégawatts additionnel là et il bénéficierait aussi du rabais tarifaire de 20 % pendant six ans...

2060 **M. BERNARD BOURGET :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2065 ... et la tarification d'électricité qui lui serait chargée serait le tarif L, qui est basé sur le coût moyen de l'électricité...

M. BERNARD BOURGET :

2070 Oui.

LE COMMISSAIRE :

2075

Pourquoi ce qui est vrai pour une usine existante qui ferait une addition de charge ne serait pas vrai pour une usine inexistante qui demande l'accès à un bloc d'électricité?

M. BERNARD BOURGET :

2080

Bien, écoutez, c'est tout un débat à faire et ça nous entrerait évidemment dans l'approche de développement d'Hydro-Québec par rapport à son électricité sur le long terme. On développe pour le long terme et quand on a des surplus à court terme, on les revend à long terme, on se retrouve sans surplus, et ce genre de débat là, on pourrait l'avoir.

2085

Mais effectivement, on pourrait parler peut-être d'une situation de droit acquis ou d'engagement antérieur à assumer, ce genre d'évolution là. Probablement qu'on pourrait y aller de ce point de vue là.

2090

Moi, je vous soumetts, Monsieur Pilotto, que si on a effectivement beaucoup d'énergie à investir, on devrait peut-être penser à un secteur autre, par exemple l'hydrogène, qui est un secteur d'avenir versus le méthane.

2095

On devrait penser peut-être à des secteurs comme des serres ou des choses comme ça, qui sont très énergivores. On devrait penser à utiliser nos surplus énergétiques de façon différente. Là, on parle d'un bloc important qu'on commet à long terme à une industrie qui, à tout le moins, présente des risques importants pour les Québécois qui sont investisseurs.

2100

Alors, écoutez, vous avez raison : on devrait se demander pourquoi il y aurait une espèce de droit acquis ou de suivi sur ce bloc d'énergie là. Je pense qu'on n'aurait probablement pas le choix à cause de l'engagement antérieur, mais là, on parle de quelque chose de totalement nouveau qui aura relativement peu d'impact sur l'économie locale; on doit se poser la question.

LE COMMISSAIRE :

2105

Oui, mais ma question n'abordait pas tous ces autres aspects-là, je n'en avais que sur l'aspect, puisque vous êtes un homme de loi, un homme de droit, la tarification de l'électricité au Québec est établie selon des règles bien claires et Hydro-Québec a une obligation de desservir les clients québécois, donc il ne peut pas faire de passe-droit ou de préférence d'un client par rapport à un autre. C'est juste ça que je voulais évoquer.

2110

M. BERNARD BOURGET :

2115 Je vous le soumetts, c'est tout à fait exact. Un client actuel versus un client dont le projet est à prouver sous réserve de lui consentir de l'énergie, je pense qu'on a deux situations différentes, là. Parce que dans le fond, Énergie Saguenay n'est pas un client actuellement, si je comprends bien, ou il le serait éventuellement. On a un contrat à négocier avec elle... Oui?

LE COMMISSAIRE :

2120 Non, non, je disais : effectivement, ce n'est pas un client existant.

M. BERNARD BOURGET :

2125 Et à ce moment-là, n'étant pas un client existant, s'il fait une condition à son projet qu'on lui donne l'énergie à ce titre-là, bien, je pense que si on signe, on n'a pas trop le choix que de le signer au même prix que les autres, vous avez totalement raison.

2130 La question se pose, par contre : avant d'avoir signé, est-ce qu'on a l'opportunité de dire que ce n'est pas un projet qu'on juge efficace économiquement dans le contexte d'aujourd'hui?

2135 Si on parle de suivi sur des projets qui ont été mis en branle il y a 20, 25 ans, ou 30 ans ou 15 ans et qui, à ce moment-là, étaient jugés acceptables, où les critères avaient changé, là je pense qu'on a mis la main dans un tordeur comme collectivité et je pense qu'on doit assurer le suivi là-dessus et je trouverais ça normal. Je ne m'irriterais pas de ça.

2140 Par contre, en 2020, si on regarde un projet totalement neuf, qui n'est pas existant, et qu'on se demande s'il est opportun de le faire – parce qu'une fois qu'on va avoir décidé de le faire, on va devoir leur donner le même tarif –, je pense qu'on est dans une autre décision, là, ici.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

2145 **M. BERNARD BOURGET :**

Mais vous avez raison : je pense que si on embarque avec eux, il faut leur donner le même tarif.

2150 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

2155 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bourget, je vous remercie de votre contribution à nos travaux, nous vous souhaitons une bonne fin de soirée.

2160 **M. BERNARD BOURGET :**

Merci, Messieurs, bonne réflexion et merci de m'avoir reçu si tard en soirée.

2165 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2170

M. NORMAND BEAUDET (DM2498)

2175 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant monsieur Normand Beaudet, s'il vous plaît.

2180 **M. NORMAND BEAUDET :**

Oui, bonjour. Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Beaudet, alors la parole est à vous, la commission vous écoute, 10 minutes.

2185

M. NORMAND BEAUDET :

2190 Bonjour. Donc, moi, je suis d'un organisme à Montréal qui s'appelle le Centre de ressources sur la non-violence, et on est une organisation qui travaille beaucoup avec les milieux jeunesse.

2195 Et dans les récentes années, on a reçu énormément de demandes de milieux jeunesse pour travailler sur les questions environnementales. Je pense que la question environnementale est perçue, surtout par les organisations étudiantes, par les organisations de jeunes, comme un enjeu important pour leur avenir.

2200 Et en fait, une des demandes à laquelle on a répondu, c'était un regroupement qui voulait initier une déclaration d'urgence climatique.

2205 Donc, au centre de ressources, moi, comme responsable des mobilisations sociales, j'ai travaillé à élaborer une stratégie de déploiement de la déclaration d'urgence climatique, qui a rejoint, en fait, à ce jour, 525 municipalités du Québec qui ont reconnu le fait qu'on se trouvait actuellement en situation d'urgence climatique.

2210 Cette campagne-là a grimpé à l'intérieur de la société. Le gouvernement provincial a reconnu l'urgence climatique durant la dernière campagne électorale provinciale. Le gouvernement fédéral, par la suite, a aussi déclaré qu'on était en situation d'urgence climatique et cette campagne-là a propulsé un peu à l'international l'enjeu de reconnaître l'urgence climatique.

2215 Donc, j'ai deux documents. Il y a un premier document qui est la Déclaration universelle d'urgence climatique, c'est le document qui a été adopté, je pense qu'on peut le présenter à l'écran, et c'est le document qui a été adopté par les municipalités, qui décrit clairement l'aspect dramatique de la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui. Je vais vous soumettre ce document-là que vous pourrez consulter comme document de référence à ce mémoire.

2220 Il y a un second document, aussi, qui va être comme référence à ce mémoire-là, qui est un plan de mise en œuvre de mesures complètes pour faire face à la situation d'urgence climatique. Je vais attirer l'attention sur le chantier 2 – de toute façon, je l'écris dans le mémoire –, qui est la seconde mesure en importance à mettre en œuvre pour faire face à l'urgence climatique, qui se lit comme suit : « *L'arrêt immédiat de toute aide gouvernementale destinée aux institutions, aux entreprises transportant, stockant, utilisant des énergies fossiles.* »

2225 Donc, à l'intérieur des mesures, dans une priorisation des mesures à entreprendre au niveau de la question de faire face à la crise climatique dans laquelle on est actuellement – on a pu voir

les canicules cet été, successives –, on n'est pas sorti de ce genre de situation là, météorologique, liée à une dégradation ou à un déséquilibre du climat. Donc, pour nous, le projet GNL Québec est un projet d'un autre temps.

2230 Et j'ai bien aimé la discussion que vous avez eue auparavant avec l'autre intervenant sur la question de l'utilisation de la tarification hydroélectrique du Québec à des fins de développement économique pour attirer, un peu comme un appât, des grandes corporations pour faire de la production industrielle à grande échelle, donc des très grands consommateurs, et leur offrir une tarification réduite.

2235 Cette question-là est assez centrale et, en fait, ce qui serait important, c'est de voir, au niveau des documents que j'ai présentés, qui sont les chantiers d'urgence climatique. Surtout au niveau des mesures à prendre, on réalise le fait que, finalement, l'hydroélectricité pourrait aussi être offerte aux différentes communautés à travers le Québec.

2240 On parle des MRC, on parle des municipalités, on parle même des paroisses qui ont déjà obtenu la tarification préférentielle de grands consommateurs d'énergie pour être capables de chauffer les bâtiments, les installations qu'ils avaient et, par ce fait même, réduirait l'utilisation des combustibles fossiles, donc ferait en sorte, finalement, que le Québec aurait moins de combustibles fossiles à importer parce qu'on réduirait, on pourrait fournir la tarification énergétique au prorata de la réduction de la consommation des combustibles fossiles.

2245 Donc, réduisant l'importation de combustibles fossiles, on se ramasserait à sortir beaucoup d'argent et à améliorer la balance commerciale du Québec en réduisant les dépenses. Pour balancer des états financiers, on peut réduire les dépenses ou augmenter les revenus. Réduire les dépenses est tout aussi efficace de ce niveau-là.

2250 Donc, on a là une utilisation possible de la tarification énergétique préférentielle à d'autres fins qu'à une fin démente pour des grands producteurs qui, généralement, opèrent pendant un certain nombre d'années et, lorsque la faisabilité économique de l'activité économique qu'ils maintenaient n'est plus là, bien, ils quittent et ils nous laissent avec des installations.

2255 On parle d'installations massives de milliards de dollars et on parle d'une durée de vie d'environ 25 ans, à ce que j'ai entendu dire. Donc, c'est quelque chose qui est à retenir en termes d'utilisation intelligente de nos ressources.

2260 J'aimerais souligner encore le fait qui nous est rapporté très souvent dans les échanges qu'on a avec les gens avec qui on travaille au niveau de la stratégie : on ne connaît pas bien

2265 l'interlocuteur auquel on s'adresse, c'est-à-dire que lorsqu'on veut mobiliser des gens et passer à l'action pour agir face à une situation, un projet, il faut pouvoir identifier les interlocuteurs.

2270 Et en ce moment, on a un interlocuteur qui, en fait, est un bureau de vente. C'est un organisme de promotion qui s'appelle Énergie Saguenay, mais les vrais acteurs, les gens qui ont la capacité financière d'intéresser des investisseurs, qui ont la colonne vertébrale financière, les actifs pour être capables de justifier un projet comme celui-là sur la scène internationale, on parle ici des grandes corporations canadiennes qui composent l'environnement de la production gazière au Canada.

2275 On parle ici d'Énergir, qui est un monopole de distribution au Québec de gaz naturel, Enbridge, qui est un monopole dans le centre de l'Amérique du Nord de distribution, mais aussi un des plus grands transporteurs en Amérique du Nord, Suncor, qui est la principale compagnie productrice de gaz naturel, la compagnie Canadian Natural Resources, Power Corporation, qui, historiquement, depuis les années 50, a été un acteur majeur du financement des projets gaziers au Canada puis qui a été un fer de lance du développement gazier à travers le Canada, TC Énergie, qui est anciennement TransCanada PipeLines.

2280 Tous ces gens-là, actuellement, ne viennent même pas se présenter pour défendre un projet comme celui-là qui, pour eux autres, est stratégique au niveau du maintien d'un prix intéressant du prix du gaz sur les marchés nord-américains avec l'exportation en augmentant les volumes.

2285 Cette situation-là est tout à fait incompréhensible, c'est-à-dire qu'on est incapable d'identifier des gens qui sont des acteurs clés et qui seraient en mesure de nous informer sur toutes les nuances que comporte un projet de ce genre-là.

2290 Maintenant, la chose la plus ahurissante quand on analyse le projet, c'est le fait qu'on a actuellement Hydro-Québec qui se trouve dans une situation de devoir supporter financièrement, en fait par toutes sortes de bénéfices et avantages – on pourrait parler de la ligne Micoua-Saguenay actuellement, dont l'électricité pour la première phase va être essentiellement utilisée par le projet GNL Québec, on peut parler de la tarification préférentielle –, mais encore pire, on semble donner un gros cadeau aux (inaudible) au pays, qui est anciennement TransCanada PipeLines, qui est devenu TC Énergie.

2300 Le gazoduc va aller se connecter à leur réseau, le désenclaver du territoire du centre du Canada vers le Saguenay, et on offre à cette compagnie-là toutes sortes d'avantages pour permettre l'exportation de son gaz naturel, de son gaz de schiste, parce que c'est essentiellement du gaz de schiste qui va être transporté par cette canalisation-là.

2305

Et TransCanada PipeLines, en fait, TC Énergie, est justement l'entreprise actuellement qui refuse à Hydro-Québec de résilier le contrat de l'usine au gaz de Bécancour, pour lequel le gouvernement paie des centaines... en fait, Hydro-Québec paie des centaines de millions de dollars pour la garder inopérante.

2310

Et ces gens-là, qui ne veulent pas résilier ce contrat-là, vont recevoir un cadeau, une infrastructure qui est une canalisation et une usine de liquéfaction, gracieuseté des Québécois, par le biais des bureaux de ventes comme Énergie Saguenay. On est dans une situation totalement abracadabrante et...

LE PRÉSIDENT :

2315

Monsieur Beaudet, je vous inviterais maintenant à conclure, s'il vous plaît.

M. NORMAND BEAUDET :

2320

Oui. Donc, on parle essentiellement des emplois qui vont être créés essentiellement grâce à des fonds publics sur le long terme, avec une situation qui est un peu inhabituelle, parce qu'on a des gens qui se cachent derrière des sociétés paravents, dans des abris fiscaux, et les vrais acteurs financiers qui sont le cœur de l'industrie gazière sont totalement invisibles à l'intérieur de ce projet-là.

2325

Donc, on est dans une situation, à mon avis, pour les Québécois, qui est totalement inacceptable. On ne sait même pas à qui on offre un cadeau. Je ne sais pas si ça...

LE PRÉSIDENT :

2330

Merci beaucoup d'avoir partagé votre opinion sur le projet, Monsieur Beaudet.

M. NORMAND BEAUDET :

Merci.

2335

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, nous vous souhaitons une bonne fin de soirée, Monsieur Beaudet. Merci d'avoir contribué à nos travaux.

2345 **M. NORMAND BEAUDET :**

Merci à vous.

2350 **Mme ODETTE SARRAZIN (DM1648)**

LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant Odette Sarrazin, s'il vous plaît.

2355

Mme ODETTE SARRAZIN :

Oui, bonjour, m'entendez-vous?

2360 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Madame Sarrazin, nous vous entendons. Alors, comme convenu, 10 minutes. La parole est à vous, la commission vous écoute.

2365 **Mme ODETTE SARRAZIN :**

Merci. Donc, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, c'est avec plaisir que je présente mon mémoire devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Le titre de mon mémoire, « *La maison brûle* », est emprunté à Naomi Klein.

2370

Mon nom est Odette Sarrazin, je suis résidente de Saint-Gabriel-de-Brandon. Au sein du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec, je suis coordonnatrice de la région Lanaudière-Mauricie.

2375

Ma contribution à la mobilisation pour arrêter le projet Énergie Est m'a valu le titre de Patriote de l'année 2017-2018, décerné par la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Je suis

également présidente du Marché Brandon, un marché agroalimentaire de proximité, alliant l'achat en ligne et sur place afin de favoriser et promouvoir l'achat local.

2380 Les changements climatiques et les perturbations qu'ils entraînent ont un impact sur nos vies, et chez moi, ça provoque de l'anxiété. Donc, j'ai le choix : est-ce que je fais face ou je laisse faire en me réfugiant dans le déni? Bien, j'ai choisi d'y faire face et de participer à l'effort collectif.

2385 Je comprends difficilement les prises de position de politiciens et de politiciennes pour de tels projets et je réagis aux propos de monsieur Legault, qui affirme que le projet contribuera à la réduction mondiale des gaz à effet de serre et qu'il s'agit d'un projet d'avenir pour le Québec. Je réagis aux propos de la ministre du Développement régional, qui croit ainsi promouvoir le développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

2390 Je réagis aux propos du ministre de l'Environnement qui envisage d'y investir des fonds publics et je réagis également aux propos de la mairesse de Saguenay, qui soutient qu'il s'agit d'une décision locale.

2395 Notre maison brûle. Nous avons commencé à vivre ce qui était annoncé : feux de forêt incontrôlables, sécheresse, inondations, et tantôt, monsieur Olivier Saint-Jean nous mentionnait la fonte des glaciers, et même une pandémie. Ces situations se vivent partout sur la planète.

2400 On peut lire dans le rapport de la cinquième édition des Perspectives mondiales 2020 : « *L'humanité se trouve à la croisée des chemins pour ce qui est de l'héritage que nous souhaitons laisser aux générations futures. La biodiversité décline à un rythme sans précédent, et les pressions à l'origine de ce déclin s'intensifient.* »

2405 Ouvrons les yeux : notre consommation des ressources naturelles dépasse la capacité de la nature à se régénérer. Et soyons clairs : les émissions de gaz à effet de serre doivent être calculées en amont et en aval de l'usine de liquéfaction. La construction de gazoducs, celle d'une usine de liquéfaction et celle d'un port méthanier sont interdépendants. L'un ne va pas sans l'autre.

2410 La réalisation de ce projet contribuerait à entretenir la dépendance de l'économie mondiale aux énergies fossiles. Il faut cesser l'exploitation et la mise en marché des hydrocarbures.

Dans « *Le Défi écologiste* », paru en 1988, Michel Jurdant décrit ce qu'il a observé au Saguenay–Lac-Saint-Jean lorsqu'il cartographiait la région. Il constatait le potentiel de nos villes et villages pour affronter les perturbations qui se manifestaient déjà, et je cite :

2415 « *Le Saguenay est sans doute la région la plus particulière géographiquement à cause de son isolement au milieu de l'immensité du Bouclier canadien et de la forêt boréale. Une plaine fertile et un lac superbe caractérisent cette région qui pourrait satisfaire 90 % des besoins essentiels de 300 000 personnes qui l'habitent.* »

2420 « *Le productivisme a transformé une région riche et diversifiée, capable de vivre en quasi-autarcie en une région d'extraction des ressources naturelles.* »

2425 Avant de conclure, je veux partager avec vous cette citation de René Lévesque : « *Une population dont le territoire est planifié par d'autres, aménagé par d'autres, géré par d'autres, exproprié par d'autres [...] et au profit des autres, est réduite à l'insignifiance.* » Ces propos ont été cités dans le livre de Bertrand Leblanc, dans la préface de son ouvrage sur l'histoire de la foresterie québécoise « *Avant de m'en aller, un cri du cœur* ».

2430 Nous vivons déjà des perturbations climatiques, mais nous avons tendance à penser : parce que tout cela a déjà commencé, nous savons ce qui nous attend. Eh bien, non, selon David Wallace-Wells. Dans « *La Terre inhabitable* », le journaliste américain souligne que « *nous détenons tous les outils pour, dès, aujourd'hui, cesser les émissions susceptibles de concrétiser les scénarios apocalyptiques* ».

2435 C'est une illusion de croire qu'il suffira de mettre en place des actions pour diminuer l'émission des gaz à effet de serre pour que tout aille mieux. Il faut cesser de consommer comme nous le faisons, il faut cesser de rêver d'une croissance infinie dans un monde fini.

2440 Nous devons sortir du déni et imaginer un nouveau monde. Nous pouvons faire face aux situations futures parce que nous avons pensé à nous organiser dans nos villes et villages du Québec pour créer un monde nouveau. Quelles valeurs, quelles normes sociales, quels trésors souhaitons-nous amener dans le nouveau monde? Que pouvons-nous encore sauver?

2445 Un projet de collectivité zéro émission nette, qu'on appelle « *collectivités ZéN* », est né au Québec en 2015, mené par le Front commun pour la transition énergétique. Des collectivités ZéN sont des organisations environnementales, citoyennes, syndicales, communautaires, étudiantes. Il y a 78 organisations représentant 1,7 million de personnes de divers horizons pour une transition juste.

2450 Pour nourrir l'espoir, il faut agir maintenant, affronter les dérèglements climatiques et accepter une nouvelle existence. Moi, je m'engage dans ma communauté, mais seule, je n'y arriverai pas. Les 1,7 million de personnes de collectivités ZéN n'y arriveront pas non plus si des

mégaprojets extractivistes sont acceptés. Les mégaprojets annulent tous les efforts des citoyens et des citoyennes.

2455

Je vous demande d'abandonner ce mégaprojet qui mène à notre perte, de promouvoir les collectivités ZéN ou tout autre mouvement pour la construction d'une nouvelle maison. Et présentement, on lisait que c'est la première FabRégion au Canada, celle du Bas-Saint-Laurent, qui vient d'être annoncée dans les journaux dernièrement.

2460

J'ai accepté le titre de Patriote 2017-2018 au nom des citoyens et citoyennes mobilisés pour la préservation du patrimoine naturel québécois : l'eau, les forêts, le paysage, la biodiversité. J'en appelle à la solidarité de tous les acteurs de la société.

2465

La tournure des événements dépendra de nous. « *Si le 21^e siècle n'est pas un siècle de collaboration, de coopération et de communautaire, il n'y en aura pas, de 22^e [siècle]* », selon Hubert Reeves. Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

2470

Merci, Madame Sarrazin, d'être venue partager votre opinion sur le projet.

LE COMMISSAIRE :

2475

Merci, Madame Sarrazin.

LE PRÉSIDENT :

2480

Alors, merci encore pour votre contribution à nos travaux, nous vous souhaitons une bonne fin de soirée.

Mme ODETTE SARRAZIN :

2485

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2490

Merci, Madame.

M. ANTOINE BERGERON-TREMBLAY (DM2178)

2495 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant Antoine Bergeron-Tremblay.

2500 **M. ANTOINE BERGERON-TREMBLAY :**

Oui, vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

2505 Oui, bonjour, Monsieur Bergeron-Tremblay.

M. ANTOINE BERGERON-TREMBLAY :

2510 Bonjour, ça va bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors, écoutez, à ma connaissance, pas de conflit d'intérêts?

2515 **M. ANTOINE BERGERON-TREMBLAY :**

Non, du tout.

LE PRÉSIDENT :

2520 Alors, on ne se verra pas au *party* de Noël?

M. ANTOINE BERGERON-TREMBLAY :

2525 Non, c'est ça, on ne se verra pas au *party* de Noël.

LE PRÉSIDENT :

2530

Alors, écoutez, la parole est à vous.

LE COMMISSAIRE :

2535

Il n'y en aura pas. Ha! Ha!

M. ANTOINE BERGERON-TREMBLAY :

2540

Ha! Ha! Bon, bien, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous, la commission vous écoute.

2545

M. ANTOINE BERGERON-TREMBLAY :

Parfait, merci beaucoup. Donc, bonjour à tous, je me nomme Antoine Bergeron-Tremblay, je suis finissant à la maîtrise en gestion de l'environnement à l'Université de Sherbrooke et originaire du Saguenay. Je suis très content de pouvoir vous présenter ce soir les grandes lignes d'un travail académique qui s'est échelonné sur plusieurs mois de recherche et de rédaction, afin, dans le fond, de démontrer la non-viabilité du projet GNL Québec. Donc, on peut changer de diapo. Merci.

2550

Donc, avant de vous montrer les résultats de l'analyse et les recommandations qui en découlent, j'aimerais un peu vous parler du contexte de rédaction de ce mémoire-là. Vous pouvez changer de diapositive. Merci.

2555

En fait, l'analyse cherche à répondre à deux objectifs principaux. En premier lieu, c'est de savoir : est-ce que le projet est bénéfique pour le Québec dans sa transition énergétique? Ensuite de ça : est-ce que ce projet-là respecte les principes du développement durable qui sont édictés dans la loi qui porte le même nom? Vous pouvez changer de diapositive.

2560

En fait, la méthode que j'ai utilisée pour rédiger ce mémoire-là a été inspirée fortement de deux outils qui sont créés par la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, donc deux grilles d'analyse multicritères.

2565

Elles ont permis entre autres d'établir quatre sphères d'analyse, soit la sphère sociale, environnementale, de gouvernance et économique. À travers... en fait, parmi ces sphères-là, il y a des critères d'analyse qui ont été choisis et inspirés directement des principes de la *Loi sur le développement durable*. Donc, on peut changer de diapositive.

2570

Donc, maintenant, on peut tomber dans les faits saillants de cette étude-là, qui commencent par la sphère sociale. En fait, le projet, donc selon les études que j'ai pu lire et que j'ai pu recenser, est un risque important pour la santé et la sécurité des populations situées à proximité des installations, mais aussi participerait à augmenter les nuisances cumulatives émises par le complexe de l'APS.

2575

Parce qu'on sait que le projet va se retrouver sur les territoires de l'APS, donc aux abords du projet Métaux BlackRock et Ariane Phosphate, et ensemble vont accentuer tout ce qui est nuisances en termes de bruit, d'émissions de poussières, de vibrations, mais aussi vont participer à la fragmentation du paysage et détériorer la qualité de l'air, donc de la construction jusqu'à la fermeture de ces installations industrielles lourdes là.

2580

Par la suite, on remarque qu'il y a un certain décalage anticipé entre la création d'emplois réelle et des emplois projetés, étant donné qu'il y a une certaine pénurie d'emplois dans la région. D'ailleurs, ce manque de disponibilité de main-d'œuvre là, en fait, avait été relevé lors des conclusions d'un précédent BAPE, celui du projet Rabaska, qui était d'ailleurs un projet qui a été refusé, qui n'a pas été accepté par le Québec, qui est semblable à celui de GNL Québec.

2585

Mais si ces emplois-là ne sont pas comblés par les gens de la région, en fait, il faut amener les travailleurs de l'extérieur de la région pour les combler, ce qui crée une hausse importance de la population ouvrière, et ça, c'est un effet qui a été observé dans plusieurs études dans le domaine de l'extraction et de la transformation des hydrocarbures.

2590

Ça s'appelle un effet *boomtown*, qui a des effets, en fait, négatifs sur les populations, les communautés d'accueil, notamment en ce qui a trait au prix des loyers ou prix des maisons, mais aussi aux biens et services. Donc, on peut changer de diapositive, s'il vous plaît. Merci.

2595

Pour ce qui est de la sphère de gouvernance, bien, à l'heure actuelle, il y n'y a aucune démonstration qui a été faite quant à l'acceptabilité sociale du projet. Il est important de mentionner que le gouvernement a statué qu'elle était essentielle pour que le projet puisse aller de l'avant, donc ça va être intéressant de voir dans les prochains mois quelles vont être les conclusions de votre BAPE.

2600

2605 Ensuite de ça, bien, la participation des parties prenantes : bon, existante en début de projet dans les phases préliminaires, mais actuellement, elle est totalement inexistante. Sinon, le morcellement du processus d'évaluation d'impact environnemental fait en sorte qu'on a un portrait global très limité des impacts en amont et en aval du projet.

2610 En d'autres termes, ce que je veux dire ici, c'est que le projet comporte plusieurs étapes, dont l'usine, le gazoduc et puis l'extraction dans l'Ouest canadien, et on tend à l'évaluer de façon individuelle, alors que ce sont des étapes qui sont interdépendantes et qui devraient donc être évaluées en un seul et même projet.

2615 Finalement, pour que la population soit vraiment au fait de ce projet-là et puisse prendre une décision éclairée, bien, il faut qu'elle soit en présence d'informations qui soient objectives, mises en contexte et remises en perspective, ce que la compagnie ne fait pas du tout puisqu'elle opte pour un processus de marketing social qui va à l'encontre de ces trois objectifs-là. On peut changer de diapositive. Merci.

2620 Pour ce qui est de la sphère économique, en fait, c'est qu'il y a de nombreuses incertitudes face aux retombées économiques qui sont projetées par la compagnie. En tant que nouveau fournisseur sur les marchés mondiaux, GNL Québec devrait entrer en concurrence avec plusieurs fournisseurs qui possèdent des parts de marché beaucoup plus importantes que la leur.

2625 Donc, en tant que nouvelle entité exportatrice, elle aurait un levier de négociation qui est moindre, et donc, ce qui remet en cause un peu la rentabilité du projet.

2630 Et il faut aussi mentionner que la compagnie vend un produit qui se trouve sur le marché des hydrocarbures, qui est lui-même très volatile. On a vu l'exemple parfait durant la pandémie du prix du baril de pétrole qui s'est situé sous la barre... en fait, dans le négatif, et le GNL, en fait, le gaz naturel, suit la tendance du pétrole, donc ce qui porte à croire qu'il est aussi volatile que ce dernier.

2635 Finalement, le fait d'ajouter plus de GNL sur les marchés qui sont déjà saturés fait en sorte de garder le prix du gaz naturel à un niveau très bas, et donc dévalue le prix de vente de l'hydroélectricité, qui est censée être notre fleuron au Québec et notre manière, aussi, de vendre une énergie qui est dite propre et renouvelable.

2640 Il y a aussi le fait que le projet dépend d'investissements publics. En fait, il dépend de ces investissements-là pour être réalisable, comme on a pu voir dans le cas du projet LNG Canada, qui a nécessité plus de 5 milliards d'investissement de la province, de la Colombie-Britannique, afin de pouvoir voir le jour.

2645

Sinon, pour ce qui est de la structure fiscale, cette dernière-là est problématique et amène à penser que les revenus fiscaux et parafiscaux qui sont envisagés pour le Québec seront moindres puisque les dividendes du projet vont aboutir notamment dans les paradis fiscaux, puisque les investisseurs se retrouvent justement dans ces endroits. Donc, on peut changer de diapositive, s'il vous plaît.

2650

Pour ce qui est de la sphère environnementale, le projet, c'est sans équivoque : il va avoir des effets excessivement négatifs sur, en fait, l'environnement, mais plus précisément sur la biodiversité, notamment en raison de la hausse de la navigation.

2655

On parle ici autour de 700 passages de navires marchands sur le Saguenay, ce qui va venir détériorer la faune et la flore du parc marin Saguenay–Saint-Laurent. D'ailleurs, ça vient dégrader aussi l'habitat essentiel de plusieurs espèces, dont le béluga, qui est en voie de disparition.

2660

Il est important aussi de mentionner que ce projet-là va aller extraire son gaz naturel à partir d'un procédé de fracturation hydraulique. Plusieurs autres présentations en ont parlé en long et en large, donc juste me limiter à ça.

2665

Et sinon, le projet, il reste qu'il va émettre 7,8 mégatonnes d'équivalent CO₂, et donc, qui participent à gonfler le bilan québécois et canadien d'émissions de gaz à effet de serre. On peut changer de diapositive. Merci.

2670

Donc, ici, on voit le détail, dans le fond, chacune des étapes des niveaux d'émissions. On peut changer de diapositive. Merci.

2675

Pour ce qui encore une fois de la sphère environnementale, selon la compagnie, pour que le projet soit un vecteur de lutte aux changements climatiques, il doit répondre à deux prétentions de base, la première étant que le GNL du Saguenay doit avoir une empreinte carbone qui est moins élevée que celle du charbon et du pétrole.

Cependant, selon les études fournies par la compagnie, il surévaluerait les niveaux d'émissions fugitives limites dans le calcul du remplacement des énergies fossiles, ce qui fait en sorte que les gains environnementaux réels du remplacement du charbon et du pétrole par le GNL seraient plus limités que prévu.

La deuxième, ça serait que le GNL vient remplacer réellement le charbon et puis le pétrole. Actuellement, il y a une absence de contrats et d'ententes d'approvisionnement avec les acteurs sur les marchés visés.

2680 De plus, l'Agence internationale nous indique que ces marchés visés là, dont la Chine et certains pays de l'Union européenne, tendent vers le remplacement du charbon et du pétrole par des énergies renouvelables et par l'énergie nucléaire, et donc pas nécessairement par le GNL. On peut changer de diapositive. Merci.

2685 Donc, en gros, ici, c'est visuellement ce que ça donne, les résultats de l'analyse que je vous propose aujourd'hui, donc la seule sphère qui tend à être dans le positif, c'est la sphère économique, alors que les autres sont toutes négatives. Donc, on peut changer de diapositive.

2690 Donc, pour revenir aux questions de base que je vous mentionnais au début, les deux objectifs, donc tout d'abord, on peut mentionner que l'analyse multicritères a révélé que le projet pourrait difficilement se développer en regard des principes du développement durable.

2695 De plus, le projet ne permettrait pas de participer favorablement à une transition énergétique qui soit faible en carbone. On peut passer aux prochaines diapos.

LE PRÉSIDENT :

Je vous inviterais à conclure, s'il vous plaît.

2700 **M. ANTOINE BERGERON-TREMBLAY :**

O.K., bien, je vais juste aller sur la dernière diapositive, s'il vous plaît, dans ce cas. Merci. Donc, en terminant, j'aimerais citer le professeur de littérature anglaise de l'Université du Québec à Chicoutimi, Mustapha Fahmi, qui dit dans son livre « *La leçon de Rosalinde* » :

2705 « *Cependant, si les dons sont tous des dettes déguisées qu'il faut payer tôt ou tard, qu'en est-il des dons du passé : notre héritage littéraire, artistique et architectural, par exemple? Et que dire [surtout] de notre patrimoine naturel : nos forêts, nos rivières et nos lacs? [...] Il n'y a qu'une seule façon, en fait, de [s'acquitter d'une dette] du passé : c'est en la transmettant aux générations futures en bon état. Ce n'est pas [là] faire preuve de générosité envers l'avenir, c'est plutôt une obligation morale envers le passé.* »

2710 Donc, merci de votre écoute, bonne fin de soirée.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre contribution à nos travaux, d'avoir partagé votre opinion sur le projet.

M. ANTOINE BERGERON-TREMBLAY :

2720 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2725 Donc, nous vous souhaitons une bonne fin de soirée. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

2730 Juste une félicitation à donner sur l'ampleur du travail effectué. Bravo. J'espère que ça contribuera à l'atteinte de votre diplôme.

M. ANTOINE BERGERON-TREMBLAY :

2735 J'espère bien, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2740 Alors, merci, Monsieur Bergeron-Tremblay.

LE COMMISSAIRE :

2745 Merci.

M. ANTOINE BERGERON-TREMBLAY :

2750 Merci, au revoir.

LE PRÉSIDENT :

2755 Au revoir.

M. PATRICK-OLIVIER QUIRION (DM2502)

2760 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant Patrick-Olivier Quirion, s'il vous plaît.

2765 **M. PATRICK-OLIVIER QUIRION :**

Oui, bonjour. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

2770 Bonjour, Monsieur Olivier Quirion. Oui, nous vous entendons, alors convenu : 10 minutes, la commission vous écoute.

M. PATRICK-OLIVIER QUIRION :

2775 O.K., parfait. Donc, aujourd'hui, je présente mon mémoire pour l'Association républicaine et conservatrice du Québec.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM2502)

2780 **- De la page 1 : « L'énergie est au cœur [...] »
à la page 2 : « [...] et dans les régions nordiques »**

**- De la page 2 : « C'est dans ce contexte mondial [...] »
à « [...] produit grâce à de l'hydroélectricité. »**

2785 **- De la page 2 : « Dans ce contexte [...] »
à « [...] des émissions mondiales de GES. »**

2790 C'est dans ce contexte que l'Association républicaine conservatrice du Québec supporte le projet de gaz naturel liquéfié Saguenay.

LE PRÉSIDENT :

2795

Alors, je comprends que c'est votre conclusion, Monsieur Quirion?

M. PATRICK-OLIVIER QUIRION :

2800

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2805

Alors, je vous remercie d'avoir partagé avec nous votre opinion sur le projet.

LE COMMISSAIRE :

Je n'ai pas de question, merci beaucoup.

2810

M. PATRICK-OLIVIER QUIRION :

Merci, il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

2815

Nous vous remercions de votre contribution à nos travaux et nous vous souhaitons bonne fin de soirée.

M. PATRICK-OLIVIER QUIRION :

2820

Merci, au revoir.

LE COMMISSAIRE :

2825

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2830

Merci beaucoup. Alors, c'est ce qui met fin à notre séance pour ce soir. Les travaux de la commission sont suspendus jusqu'à demain, 13 h, pour l'audition de nouveaux mémoires. Alors, merci beaucoup de votre participation et de votre intérêt.

SÉANCE AJOURNÉE AU 3 NOVEMBRE À 13 H

2835

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen de la sténotypie, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2840



Marie-Claire Pinet, s.o.